

BIBLIOTHEQUE UKRAINIENNE SYMON PETLURA A PARIS

TARAS HUNCZAK

SYMON PETLURA
ET
LES JUIFS



Paris
1987

BIBLIOTHEQUE UKRAINIENNE SYMON PETLURA A PARIS

TARAS HUNCZAK
(Rutgers University)

SYMON PETLURA
ET
LES JUIFS



Paris
1987

Traduit de l'anglais et présenté par
Yann Gayet
de l'Estourbeillon

© Bibliothèque Ukrainienne Symon Petlura
6, rue de Palestine — 75019 Paris
Dépôt légal : Juillet 1987

PREFACE

Il y a 61 ans, le 25 mai 1926, était assassiné, à Paris, Symon (Simon) Petlura (Petlioura, Petljura), Chef suprême de l'Armée ukrainienne et Président du Directoire de la République nationale ukrainienne (U.N.R.). Son assassin fut acquitté, l'année suivante, par les Assises de la Seine.

Pour mémoire, rappelons qui il était.

Il naquit le 10 mai 1879, près de Poltava, de Vasyl Petlura et de Olha Martchenko son épouse, tous deux issus de familles cosaques. En 1895, il entra au grand séminaire de Poltava, où il commença de militer dans le mouvement ukrainien clandestin. En 1900, il adhéra au Parti révolutionnaire ukrainien (R.U.P.). En 1902, il débuta dans le journalisme et collabora au *Literaturno-Naukovyï Vistnyk* (*Le Messager Littéraire et Scientifique*). Cette même année, fuyant l'arrestation, il gagna le Kouban, où il enseigna au Lycée de Katerynodar, puis travailla aux Archives de l'Armée des cosaques du Kouban (Kubanske Viysko), sous la direction de F. Chtcherbyna. Parallèlement, il milita au sein de l'Association libre de la Mer Noire, qui était une ramification du R.U.P., et collabora à *Dobra Novyna* (*La Bonne Nouvelle*) et à *Pratsia* (*Le Travail*), publications éditées par le R.U.P. Fin 1903, il fut incarcéré près de trois mois. Ensuite, il se rendit à Kiev et à Lviv, où il fit du journalisme et travailla dans l'organisation du R.U.P. En décembre 1904, le R.U.P. se réunit à Lviv pour étudier une fusion éventuelle avec le Parti social-démocrate ouvrier russe. Petlura fut de ceux qui s'opposèrent à cette fusion. Après l'amnistie de 1905, il revint à Kiev. Il alla de nouveau à Lviv, pour y représenter le Parti social-démocrate ouvrier ukrainien (U.S.D.R.P.) au Congrès du Parti social-démocrate ukrainien de Galicie. En janvier 1906, il gagna Saint-Pétersbourg pour assurer la rédaction du mensuel *Vilna Ukraïna* (*L'Ukraine Libre*). De retour à Kiev, la même année, il fut le rédacteur du quotidien *Rada*. En 1907-1908, il fut co-rédacteur du journal social-démocrate légal *Slovo* (*La Parole*) et collabora à la revue scientifique *Ukraïna* (*L'Ukraine*). Fin 1908, il se rendit à Moscou, où il épousa Olha Bil'ska, et où Lesia, sa fille unique,

naquit. En 1912, à Moscou, il devint rédacteur de la revue *Ukraïnskaïa Jizn (La Vie Ukrainienne)*, publiée en russe.

En 1916-17, il travailla dans l'organisme d'aide au front *Soïuz Zemstv i gorodov* (Union des Zemstvos et des Villes), comme Délégué général-adjoint pour le Front occidental. Au 1^{er} Congrès militaire panukrainien, tenu à Kiev les 18-21 mai 1917, il fut élu Chef du Comité militaire général ukrainien, après avoir été, précédemment, Chef du Comité militaire ukrainien du Front occidental. Le 28 juin 1917, quand fut créé le Secrétariat général de la Rada Centrale, il fut nommé Secrétaire général aux Affaires militaires. Fin 1917, en désaccord avec la politique de V. Vynnytschenko, il résigna ses fonctions, gagna la Rive Gauche du Dniepr, leva le *Haïdamatskyï Kich Slobidskoï Ukraïny* (Corps des haïdamaks de l'Ukraine Slobode). Lorsque le gouvernement bolchevique russe attaqua l'Ukraine, Petlura se distingua à sa tête ; ensuite, il le ramena à Kiev et mata l'insurrection bolchevique, le 29 janvier 1918. Mais l'armée bolcheviste investit Kiev, et l'armée ukrainienne ainsi que le gouvernement de l'U.N.R. abandonnèrent Kiev pour Jytomyr. Après le traité de Brest-Litovsk (9 février 1918), Petlura fit son entrée dans Kiev, le 1^{er} mars 1918.

✓ Incarcéré, puis libéré, sous le régime de l'hetman Pavlo Skoropadskyï, en raison de ses opinions républicaines et anti-allemandes, il rejoignit Bila Tserkva, où il prit part au soulèvement contre l'hetman, devint l'un des cinq membres du Directoire de l'U.N.R., et Chef suprême de l'armée (Holovnyi Otaman).

Après l'évacuation de Kiev et le départ pour l'étranger de Volodymyr Vynnytschenko, il devint Président du Directoire, le 11 février 1919.

Durant dix mois, dans des conditions à tout point de vue extrêmement difficiles, Petlura commanda l'armée ukrainienne, contre les bolcheviks et contre Denikine. La situation devenant intenable, Petlura et son gouvernement gagnèrent Varsovie, cependant que l'armée ukrainienne entamait la si célèbre Pre-mière campagne d'hiver. Une fois signé le Traité et la Convention militaire polono-ukrainiens de Varsovie (22 avril 1920), les armées ukrainienne et polonaise reprirent l'offensive. Kiev fut enlevée de haute lutte aux bolcheviks, le 7 mai 1920. Toutefois, Kiev dut, à nouveau, être évacué, le 10 juin 1920. Le 21 novembre 1920, l'armée ukrainienne et le gouvernement franchirent le Zbroutch, et l'armée fut internée en territoire polonais.

Petlura, ne renonçant pas à la lutte, passa en Hongrie, en Autriche et en Suisse. En 1924, il s'établit à Paris où, à partir de 1926, il publia l'hebdomadaire *Tryzoub (Le Trident)*. Le 25 mai 1926, il s'écroula sous les balles de Schwarzbard. Il repose au Cimetière du Montparnasse, à Paris.

Son nom est à jamais lié au combat du peuple ukrainien pour son indépendance. Publiciste, homme d'Etat, soldat, Petlura demeura toujours fidèle à la voie qu'il s'était tracée et à sa mission.

Petlura — homme d'Etat et chef militaire d'une stature hors du commun — réussit à galvaniser la nation et l'armée ukrainiennes, les conduisant sur le chemin de l'honneur et de la gloire.

Les haines dont l'Ukraine a été et continue d'être l'objet se sont focalisées sur Symon Petlura, de son vivant, et s'acharnent sur sa mémoire.

Ainsi n'échappe-t-il pas au sort habituellement réservé aux grands hommes — ceux qui font l'Histoire — et que la bassesse poursuit jusque dans leurs tombeaux.

Dans son travail, dont nous présentons ici la traduction française, Taras Hunczak (*) éclaire d'un jour nouveau un chapitre de l'histoire de l'Ukraine — celui des rapports ukraino-juifs au cours de la brève existence de la jeune République nationale ukrainienne. Soumettant à un nouvel examen la question des pogroms qui se produisirent à cette époque en Ukraine, il réduit à néant le mythe, si répandu, de l'antisémitisme qu'aurait pratiqué le gouvernement ukrainien (**). Ce problème, si important à bien des égards, Taras Hunczak

*) Taras Hunczak est né le 13. 3. 1932, à Stare Misto, Pidhaïtsi, (Galicie). Il a fait des études d'histoire à l'Université de Fordham (1955-58), puis à l'Université de Vienne (1958-60). Depuis 1960, il professe à Rutgers University. Entre 1968 et 1983, il a été directeur du Programme d'études d'Europe orientale, et, de 1974 à 1977, Président du Département d'histoire. Il a effectué des recherches historiques sur la Russie, l'Ukraine et la Pologne, ainsi que des travaux portant sur les minorités nationales aux 19^e et 20^e siècles. Il est l'auteur ou le rédacteur de : *Russian Imperialism from Ivan the Great to the Revolution* (1974) ; *Ukraine, 1917-22 : A Study in Revolution* (1977) ; *Pidhaïetska zemlia (La Région de Pidhaïtsi)*, (1980) ; *U.P.A. in the Light of German Documents* (Litopys U.P.A., tomes 6 & 7), 1984 ; *Sir Lewis Namier and the Struggle for Galicia* (Harvard Ukrainian Studies). Co-rédacteur de : *S. Petlura : Statti, Lysty, Dokumenty*, 1979 ; *Ukrainian Social-Political Thought in Materials & Documents*, 3 vol., 1983 ; *Ukraine and Poland in Documents, 1918-23*, 2 vol., 1984 ; *The Ukrainian Revolution 1918-21*, 1984. Il est membre de l'Académie des Sciences Ukrainienne et de la Société Scientifique Ševčenko, et rédacteur en chef de la revue *Sučasnist* depuis 1984. Il est également Directeur du Centre Ukrainien de Recherches et de Documentation de New York.

**) Des nouvelles attaques contre la personne de Petlura ont été publiées dernièrement par *L'Information juive*. Dans la polémique développée entre Mme Renée Neher-Bernheim et MM. L. Pliouchtch et V. Mykolenko, il faut remarquer la prise de position de Léon Poliakov, directeur honoraire de recherche au C.N.R.S. Il écrit que « si dans l'Ukraine de l'époque, le sang juif coula à flots, ni Petlioura ni Dénikine ne furent des antisémites, et encore moins des instigateurs de pogromes : si on peut leur adresser un reproche posthume, c'est de ne

l'aborde de façon impartiale, en se fondant essentiellement sur une étude exhaustive des documents historiques et des témoignages oculaires. L'attitude de ceux qui se sont trouvés à la tête de l'Etat ukrainien souverain — notamment celle de Symon Petlura — à l'égard de la minorité juive d'Ukraine revêt une grande importance pour bien saisir l'esprit et la portée de la loi sur l'autonomie nationale et personnelle du 22 janvier 1918, laquelle, adoptée par la Rada Centrale, accorda à la population juive de l'Ukraine l'autonomie tant nationale que culturelle. Remarquons qu'il s'agit là d'un cas absolument unique dans l'histoire politique européenne de l'époque en question. D'ailleurs, le Professeur Solomon I. Goldelman, un des chefs du parti socialiste juif Poalei Zion (Bâtisseurs de Sion) et spécialiste des relations judéo-ukrainiennes durant cette période, a déclaré : « La Révolution et l'autonomie nationale juive ont vu le jour en même temps, et la disparition de l'Etat ukrainien a entraîné ipso facto la fin de l'autonomie nationale juive. »

Taras Hunczak s'est aussi intéressé, dans ce travail, aux prises de position des partis politiques juifs d'Ukraine et à leur attitude à l'égard de l'Etat ukrainien.

Il est intéressant de noter au passage que l'idée du présent travail, primitivement publié dans les *Jewish Social Studies*, est née lors d'une discussion libre, à l'issue d'un cours du Professeur Salo Baron, à Rutgers University. Durant cet entretien à bâtons rompus, Taras Hunczak eut l'occasion de formu-

pas avoir démissionné, pour ne pas laisser couvrir de leurs noms des massacres auxquels l'un comme l'autre étaient foncièrement hostiles.

Commençons par le cas de Petlioura. Ce social-démocrate ukrainien fut le principal dirigeant d'un éphémère Etat ukrainien qui prit forme au cours de l'année 1918, lorsque l'Ukraine fut occupée par l'armée impériale allemande. Le gouvernement qu'il présidait contenait plusieurs ministres juifs, notamment les socialistes Moshe Silberfarb et Jacob Latzky-Bertholdi et envisageait un statut d'autonomie pour les juifs. Lorsque l'Allemagne défaite retira ses troupes, Petlioura tenta de créer une armée ukrainienne, dont il se fit nommer ataman, c'est-à-dire commandant en chef. Mais cette armée se désintégra rapidement sous les coups de boutoir de l'armée rouge, et c'est alors que, sur le fond d'une anarchie générale, des unités chaotiques en retraite, ou simplement des bandes paysannes, perpétrèrent des pogromes sanglants sans nombre. Un autre ministre juif de Petlioura, l'avocat Arnold Margolin, qui avait été l'un des défenseurs de Mendel Beiliss, lors du fameux procès de meurtre rituel, démissionna après le pogrome de Proskourov (mars 1919), mais il n'en continua pas moins de défendre l'ataman contre l'accusation d'antisémitisme. Cependant, les jeux étaient faits, le nom de Petlioura fut promu à la dignité d'un mythe, il devint un symbole, et c'est en cette qualité qu'en 1926, le juif ukrainien Schwarzbard le prit pour cible. Paradoxalement, l'acquittement de ce justicier en cour d'assises est de nos jours encore invoqué à titre de preuve de la férocité antisémite de Petlioura, au défi de toute logique » (« Petlioura : la dignité d'un mythe », in *Information juive*, octobre 1986).

ler des critiques portant sur des déclarations qu'il estimait contraires à la vérité historique et qui visaient l'action de Symon Petlura. Ayant pris bonne note de ces objections, le Professeur Baron lui suggéra de rédiger un article sur Petlura et les Juifs, puis de le proposer pour publication dans les *Jewish Social Studies*, qui le firent paraître (***)).

Y.G.

***) *Jewish Social Studies*, Vol. 31, № 3, 1969. *Jewish Social Studies*, Vol. 32, № 3, 1970.

Cette publication comporte :

	page
Etude de Taras Hunczak : Petlura et les Juifs	11
T. Hunczak : Lettre aux Editeurs	39
Documents et pièces concernant les relations ukraino-juives entre 1917 et 1923. (Cette partie comprend un extrait de l'étude de S. I. Goldelman : Jewish National Autonomy in Ukraine, 1917-20)	49
Bibliographie de la question traitée	63
Index des noms cités	67

La Bibliothèque Ukrainienne Symon Petlura à Paris remercie M. Yann Gayet de l'Estourbeillon pour la préparation de cette édition en langue française. Elle témoigne également sa reconnaissance à Melles Irène Popowycz et Anna Skowronsky.



Symon Petlura
10/V/1879 — 25/V/1926

1917-1921

« Paris, si avide de sensations, a pu jouir, récemment, de la plus palpitante des émotions — un procès pour meurtre spectaculaire. Si l'on ajoute que la politique internationale et les haines raciales, déchaînées, s'y sont trouvées abondamment étalées, on comprendra alors que c'était là un mets de choix, hautement relevé, même pour les badauds parisiens au goût blasé. L'émotion a dominé la scène, de bout en bout. Des abstractions aussi arides que la loi et la logique n'avaient pas leur place dans la cour d'assises, bourrée de monde. Le spectacle et l'appel pathétique aux grands sentiments ont été omniprésents, tout au long du procès de Samuel Schwartzbard, un jeune horloger juif, jugé pour avoir assassiné le Général Simon Petlura, Chef suprême de l'Armée ukrainienne, dans les rues de la capitale, quelque quinze mois auparavant. » ¹⁾

C'est une description parfaitement réaliste de l'atmosphère dans laquelle s'est déroulé le procès qui, du 18 au 26 octobre 1927, a retenu l'attention du monde entier. Une seule précision manque dans cet éloquent résumé : en réalité, c'était Petlura, et non son assassin, qui se trouvait, à titre posthume, dans le box des accusés, sous l'accusation d'avoir provoqué et toléré quelques-uns des pogroms juifs les plus sanglants que le monde ait jamais connus avant la Deuxième Guerre mondiale. L'avocat de la défense, maître Henri Torrès, l'un des spécialistes de procès criminels les plus prestigieux de France, détourna habilement l'attention de la Cour du cas de l'accusé, en fixant les esprits sur les horreurs des pogroms. Ce faisant, les rôles du plaignant et de l'accusé se sont trouvés complètement inversés.²⁾ M^e Torrès s'efforça de prouver la responsabilité personnelle de Petlura dans cette tragédie, subie par la population juive d'Ukraine. Puis, en l'absence de preuves concrètes, qui eussent permis d'établir ce point, et après deux jours de contre-interrogatoires de différents témoins, Torrès changea de tactique dans son plaidoyer. Il s'efforça de soutenir que Petlura, en sa qualité

1) « Lurid Trial of Petliura », *Literary Digest*, vol. 1, du 19 novembre 1927, pp. 36-42.

2) Yakovliv (A.), *Paryz'ka trahediya* (Le Drame de Paris), (Paris, 1958, en ukrainien), pp. 24-26.

de chef d'État et de chef suprême de l'armée, portait la responsabilité des actes commis par ses soldats et de tous les événements s'étant produits sur le territoire qu'il contrôlait. Telle fut, en substance, l'argumentation de certains des témoins, notamment celle de Henry Sliosberg, un juriste juif-russe de renom, qui mit en cause la responsabilité morale de Petlura.³⁾ La défense gagna, et les jurés français déclarèrent Schwartzbard « non coupable ». Vengeur, pour certains, agent bolcheviste ou, du moins, instrument d'une conspiration communiste, pour d'autres, Schwartzbard risque fort de rester à jamais une énigme.⁴⁾ Quelle que soit la vérité, l'objet de la présente étude n'est pas de proclamer l'assassin coupable, ni même d'examiner les mobiles qui étaient les siens, lorsqu'il perpétra son geste fatal, mais d'établir, dans la mesure où les sources historiques et la faillibilité des hommes le permettent, si Simon Petlura a jamais porté une quelconque responsabilité dans les pogroms.

L'origine des pogroms, en Ukraine, pendant les journées tumultueuses de la révolution, de l'invasion étrangère, de la guerre civile et de l'intervention des puissances de l'Entente, constitue un problème complexe. Cependant, c'est sur cet arrière-plan, et en tenant aussi compte des antagonismes remontant à un lointain passé et des antinomies socio-culturelles, que l'on doit s'efforcer de comprendre les horreurs qui submergèrent l'Ukraine, durant l'une des périodes les plus critiques de son histoire. Toutefois, il doit être précisé que, quelles que soient les interprétations, rien, absolument rien, ne peut justifier les pogroms haineux, qui firent couler tant de sang innocent, et causèrent tant de souffrances inouïes aux survivants, et laissèrent des milliers de veuves et d'orphelins.⁵⁾

³⁾ Cf. le *New York Times*, 25 octobre 1927, p. 5 ; cf., également, les numéros spéciaux du *Tryzub* (Trident), Paris, n° 5, 25 octobre 1927, p. 1 ; n° 6, 26 octobre 1927, p. 1 ; n° 7, 28 octobre 1927, p. 1 ; n° 8, 31 octobre 1927, p. 3 (en ukrainien).

⁴⁾ Allen W. Dulles, ancien directeur de la CIA, a écrit qu'« à Paris, en 1926, les services secrets soviétiques ont assassiné le général Petlura... » Cf. son article « The Craft of Intelligence », in *Encyclopedia Britannica : Book of the year 1963*, p. 20. Également, Petr S. Deriabin, ancien fonctionnaire du Comité de la sécurité d'État (KGB), a déclaré sous serment « avoir entendu dire, au département des émigrés de la sécurité d'État, que Petlura avait été assassiné par la sécurité d'État soviétique » (audition devant le « Subcommittee to investigate the Administration of the Internal Security Act and other Internal Security Laws of the Committee on Judiciary », Sénat des États-Unis d'Amérique, 89^e Congrès, 1^{re} session) ; *Murder International, Inc. : Murder and Kidnapping as an Instrument of Soviet Policy* (Washington, D.C., 1965), pp. 53, 60, 62, 64. Elie Dobkowski, ancien commissaire général-adjoint du Commissariat juif central, a soutenu, en 1926, que l'assassinat de Petlura était l'œuvre des bolcheviks ; cf. son livre *L'Affaire Petliura-Schwartzbard* (Champigny, 1927 (?)).

⁵⁾ Les pogroms ont pris différents aspects, selon les époques, suivant les nécessités, les buts recherchés et les conceptions de leurs auteurs. Comme son nom l'indique, un pogrom était une destruction délibérée des biens, qui s'accompagnait généralement de mauvais traitements, de viols et de massacres de victimes innocentes.

En examinant attentivement l'ensemble de la période de la révolution ukrainienne, il apparaît que les jours heureux aussi bien que les malheurs de la communauté juive se sont trouvés étroitement liés aux succès ou aux échecs du gouvernement ukrainien, dans ses efforts pour donner une base solide à l'existence paisible et indépendante de l'Etat ukrainien qui venait de naître.

La chute de l'empire des tsars signifia le triomphe de la démocratie nationale et sociale en Ukraine. La **Rada Centrale** (Conseil Central), qui s'érigea en organe politique suprême du pays (17 mars 1917 — 29 avril 1918), entreprit des réformes d'une nature progressiste, éclairée et démocratique, soutenant la comparaison avec les modèles démocratiques contemporains.⁶⁾ Pour les différentes minorités nationales d'Ukraine, le premier geste véritablement significatif du nouveau gouvernement fut le Deuxième Universal (décret) du 16 juillet 1917, qui proclama l'autonomie du peuple ukrainien et accorda un statut d'égalité absolue pour toutes les minorités.⁷⁾ Conformément à l'esprit du Deuxième Universal, le gouvernement, qui comprenait Petlura au poste de secrétaire aux Affaires militaires, mit en chantier un projet de statut d'administration autonome en Ukraine.

Cette loi fondamentale (entrée en vigueur le 29 juillet 1917) permettait aux minorités nationales (c'est-à-dire aux Juifs, aux Russes et aux Polonais) d'être, dorénavant, représentées au Secrétariat général (l'exécutif du gouvernement), leurs représentants ayant rang de sous-secrétaires. Ces derniers devaient jouir d'une pleine égalité, par rapport au secrétaire général aux Nationalités, dans le cadre de leur compétence. Du point de vue du statut légal des minorités, selon la nouvelle « Constitution », l'article vingt présentait un intérêt tout particulier. Il assurait que « toutes lois, règlements administratifs et décisions, publiés en langue ukrainienne, le seraient, également, en russe, yiddish et polonais ». ⁸⁾ Le premier

⁶⁾ La position de la Rada Centrale à l'égard des problèmes sociaux, économiques, de celui des minorités, etc., s'est manifestée dès la résolution du 19 avril 1917, et dans le Premier, le Deuxième, le Troisième et dans le Quatrième Universals, dans la loi agraire et, enfin, dans la Constitution de la République nationale ukrainienne du 29 avril 1918. Pour plus de détails, voir Dorošenko (Dmytro), *Istoriya Ukraïny, 1917-1923* (Histoire de l'Ukraine, 1917-1923) (New York, 1954), tome I, pp. 58-9, 89-92, 148-150, 177-81, 264-8, 285-9 (en ukrainien).

⁷⁾ *Ukraïnskaja Zizn'* (La Vie ukrainienne) (Moscou, 1917), n° 3-6, pp. 149-51 (en russe). Les intentions sincères de la Rada Centrale, en promulguant le 2^e Universal, ont été soulignées par une série d'articles dans lesquels son président, Mykhaïlo Hrouchevsky, rejetait avec vigueur toute fausse notion d'« Ukraine pour les Ukrainiens ». Il déclara, alors, formellement, que l'Ukraine appartenait à tous ceux qui y vivaient, — indépendamment de leur origine ethnique. Cf. Hrušev's'kyj (Mykhajlo), *Vil'na Ukraïna* (L'Ukraine libre) (New York, 1918), pp. 17-25 (en ukrainien).

⁸⁾ Pour la « Constitution » ou, plutôt, comme on la nommait, le « Statut Vyšchoho Upravlinnja », cf. Khrystjuk (Pavlo), *Zamitky i ma-*

sous-secrétaire aux Affaires juives, au sein du secrétariat général récemment élargi (parfois appelé **Mala Rada**) fut Moshe Silberfarb.⁹⁾ La communauté juive réagit favorablement à ces mesures démocratiques et commença à identifier ses intérêts à ceux de la cause ukrainienne.

Le Gouvernement Provisoire russe, cependant, rejeta la demande ukrainienne d'autonomie nationale, étant donné qu'elle était en contradiction avec la politique fondamentale de la Russie, qui était une politique centralisatrice. De la même façon, les bolcheviks, qui avaient renversé le régime faible de Kerensky, étaient hostiles au régime ukrainien. Il est intéressant de relever qu'en dépit de l'attitude inamicale des divers Gouvernements Provisoires russes, le Conseil central ukrainien persista à espérer la naissance d'une République russe démocratique, qui pourrait devenir le fondement d'une fédération d'Etats libres et égaux. Sans préjuger de la nature de la structure fédérale envisagée, la Rada Centrale était soucieuse d'éviter toutes décisions unilatérales d'importance fondamentale, avant la convocation de l'Assemblée constituante russe. Ces considérations utopiques des partis socialistes ukrainiens, qui étaient majoritaires à la Rada Centrale, furent réduites à néant par le coup d'Etat bolchevique du 7 novembre 1917. Ceci poussa les leaders politiques ukrainiens à adopter une attitude plus indépendante à l'égard de la Russie et à prendre des mesures plus énergiques dans les affaires intérieures.¹⁰⁾

Tel fut donc le sens du Troisième Universal, qui proclama solennellement la République nationale ukrainienne, le 20 novembre 1917. Pour les minorités nationales, cet Universal représentait un signe de tolérance, dans la lutte des Ukrainiens pour leur indépendance. Il affirmait qu'après avoir acquis la liberté, les Ukrainiens défendraient inébranlablement la liberté et le droit à l'épanouissement national de tout peuple vivant en Ukraine. « Ainsi, que l'on sache », déclarait le Troisième Universal « que nous reconnaissons le droit des Russes, des Juifs, des Polonais, ou de tout autre peuple,

terijaly do istoriji ukrajins'koji revoljuciji (Notes et matériaux pour servir à l'histoire de la révolution ukrainienne, 1917-1920, Vienne, 1921), tome 1, pp. 96-7 (en ukrainien). En application de ces dispositions, la monnaie ukrainienne portait des inscriptions rédigées dans les langues des trois principales minorités. Cf. Schwarz (Solomon M.), *The Jews in the Soviet Union* (Syracuse, Etats-Unis, 1951), p. 83. Pour une bonne évaluation, succincte, de la politique adoptée par le gouvernement ukrainien à l'égard des Juifs, cf. Janowsky (Oscar I.), *The Jews and Minority Rights, 1898-1919* (New York, 1933), pp. 230-240.

⁹⁾ Pour un résumé de son action, cf. Silberfarb (Moshe), *Dos Jiddish Ministerium un di Jiddish Oïtonomie in Ukraine* (Le Ministère des Affaires juives et l'autonomie juive en Ukraine, Kiev, 1918) (en yiddish). Cf., également, son livre *Di Jiddish Oïtonomie un der Natsionaler Sekretariat in Ukraine. Materialen un Dokumenten* (L'Autonomie juive et le secrétariat national en Ukraine. Matériaux et documents) (en yiddish).

¹⁰⁾ Pour un exposé plus détaillé des aspirations nationales ukrainiennes, cf. Borys (Jurij), *The Russian Communist Party and the Sovietization of Ukraine* (Stockholm, 1960), pp. 99-121.

à l'autonomie nationale et personnelle, de manière à leur garantir le droit et la liberté de s'autogérer dans leur vie nationale. »¹¹⁾

La communauté juive d'Ukraine, à peu d'exceptions près, salua le Troisième Universal comme l'exaucement de ses espoirs et de ses aspirations politiques. Certes, le Troisième Universal fut accueilli avec réticence par le Bund (Ligue générale des travailleurs juifs) qui, en dépit de l'internationalisme exalté de certaines de ses positions, adopta un programme dans lequel la question de l'autonomie nationale et culturelle figurait en bonne place.¹²⁾

Les sionistes de toutes tendances furent également satisfaits par la déclaration du gouvernement ukrainien, celle-ci coïncidant avec leur idée de « sionisme synthétique » — « une combinaison de l'Aliyah et de la lutte pour l'autonomie nationale et culturelle dans la diaspora ». ¹³⁾

Cet Universal, qui garantissait l'autonomie nationale et personnelle à la communauté juive — fait sans précédent dans l'histoire — constitue l'une des pages les plus éclatantes de la révolution ukrainienne, et il plaide éloquemment en faveur de la grandeur morale et de la vision politique élevée des responsables ukrainiens.¹⁴⁾

Le 22 janvier 1918, ce qui n'était qu'une promesse devint réalité : le gouvernement ukrainien adopta à l'unanimité la loi sur l'Autonomie nationale et personnelle, qui fut ensuite publiée dans le **Vistnyk Derzhavnykh Zakoniv** (« Bulletin des lois d'Etat »).¹⁵⁾ Cette loi déclencha l'enthousiasme des Juifs d'Ukraine. Le secrétaire aux Affaires juives, Moshe Silberfarb, ému par l'événement, déclara : « La loi que nous avons adoptée ne trouve son équivalent que dans les lois promulguées par la grande révolution française ; à l'époque, c'était la Déclaration des Droits de l'homme, aujourd'hui, c'est la proclamation des Droits des nations. » Moiseï Rafes, le représentant

11) On trouvera le texte intégral de l'Universal dans Vynnyčenko (Volodymyr), *Vidrodžennja naciji* (La Renaissance d'une nation), Vienne, 1920, tome II, pp. 74-80 (en ukrainien).

12) Baron (Salo W.), *The Russian Jews Under the Tsars and the Soviets* (New York, 1964), p. 171. Cf., également Rafes (M.), *Očerki po istorii « Bunda »* (Aperçus sur l'histoire du « Bund » ; Moscou, 1923), p. 270 (en russe).

13) Dubnow (S.M.), *History of the Jews in Russia and Poland* (Philadelphie, 1920), tome III, pp. 144-145.

14) Il n'est pas sans intérêt de remarquer que Janowsky, qui écrivait en 1945, voyait la solution du problème des minorités d'Europe Orientale dans un « fédéralisme des nations », qui correspond, pratiquement, à ce que le gouvernement ukrainien a tenté de réaliser entre 1917 et 1921. Cf. Janowsky (Oscar I.), *Nationalities and National Minorities* (New York, 1945), pp. 145-54, 166.

15) Goldelman (S.I.), *Žydivs'ka nacional'na avtonomia na Ukrajinii* (L'Autonomie nationale juive en Ukraine). (Dans la suite du texte, cet ouvrage est mentionné sous le sigle ZNA). (Munich, 1963, en ukrainien), pp. 34-35. Pour avoir un point de vue polonais contemporain, voir Jabłoński (Henryk), *Polska autonomia narodowa na Ukrainie, 1917-1918* (L'Autonomie nationale polonaise en Ukraine, 1917-1918) (Varsovie, 1948, en polonais).

du Bund, exprima, lui aussi, son approbation : « Voici une loi de la plus haute importance et que l'on ne trouve dans aucun autre pays d'Europe ». Les dirigeants sionistes et ceux des autres partis juifs se prononcèrent dans le même sens.¹⁶⁾

Cet événement, unique et historique, se produisit pourtant au plus mauvais moment. Aux cris de jubilation se trouvèrent mêlées des larmes de douleur, celles des victimes des pogroms. Et, en fin de compte, le désespoir fit oublier la joie, la population de l'Ukraine, et particulièrement les Juifs, étant la proie sans défense du caprice implacable de bandits de grands chemins innombrables. Et l'Ukraine devint une terre où l'on ignorait la pitié.

La période de désordre et d'anarchie fut sinon accélérée, du moins exacerbée, certainement, par la prise du pouvoir par les bolcheviks. Pour l'Ukraine, bien plus que pour toute autre portion de l'ancien empire des tsars, il en résulta de tragiques conséquences. Avec la chute de Kerensky, les troupes, déjà démoralisées, abandonnèrent le front, en masses de plus en plus nombreuses, et errèrent de par le pays, à leur guise. Se déplaçant en grandes unités, elles devinrent la terreur des populations civiles. D'après Tcherikower, historien juif de renom, ce sont elles qui commirent les premiers pogroms en Ukraine. Ces troupes n'étaient pas exclusivement ukrainiennes ou russes, mais plutôt un conglomerat de la Russie impériale multinationale.¹⁷⁾ Dans son ouvrage solidement documenté, Tcherikower écrivait :

« Tant la ligne du front que les routes empruntées par les militaires démobilisés traversaient des grandes villes et des villes juives situées, avec une grande densité, sur la rive droite du Dniepr, en Ukraine. Toutes les conséquences de la débâcle des troupes et de la guerre perdue s'abattent, avant tout, sur la population juive... L'anarchie se resserre sur notre pays de façon toujours croissante. La population juive se trouve dans une situation particulièrement déplorable. Les gens en uniforme pillent, dévastent et brûlent. Les horreurs que subit

¹⁶⁾ Tcherikower (L.), *Antisemitizm i pogromy na Ukraine, 1917-1918* (L'Antisémitisme et les pogroms en Ukraine, 1917-1918, Berlin, 1923, en russe), p. 73. L'Ukraine fut bien « le premier pays au monde à instaurer l'autonomie culturelle extraterritoriale pour les minorités nationales ». Cf. Schwarz, *op. cit.*, p. 88.

¹⁷⁾ Tcherikower, *op. cit.*, pp. 49-50. Le colonel Kedrovskij fait allusion à la composition ethnique et à la répartition géographique de l'armée impériale russe, — lorsqu'il parle des efforts déployés par les Ukrainiens pour faire passer certaines unités de cette armée du côté ukrainien. C'est ainsi que nous avons calculé que le nombre d'Ukrainiens sur le front Nord suffisait, s'élevant à 110.000 hommes, à constituer un corps d'armée complet, cependant qu'au Caucase plusieurs bataillons ukrainiens furent formés. Simultanément, la « Division sauvage », recrutée principalement parmi les Caucasiens, se battit sur le front d'Ukraine méridionale (le front de Roumanie). Cf. Kedrovskij (Volo-dymyr), *1917 rik* (L'Année dix-sept) (Winnipeg, 1967), tome 1, pp. 15, 225, 226 (en ukrainien).

la population sont indescriptibles. Ici, les soldats se proclament bolcheviks, ils provoquent la terreur et augmentent l'anarchie. »¹⁸⁾

Selon Volodymyr Kedrov's'ky, qui fut inspecteur général de l'Armée de la République nationale ukrainienne, le premier pogrom perpétré sur une grande échelle le fut par le 2^e corps de la garde impériale russe, dans la province de Podolie, en novembre 1917. Dix-sept villages ukrainiens furent pillés et entièrement détruits.¹⁹⁾ Il se peut que certains de ces pogroms n'aient pas forcément été le fruit de l'anarchie générale, mais aient, plutôt, été froidement décidés et perpétrés à des fins politiques. A. E. Schiller, lieutenant de l'armée russe, rapporte que « la troupe avait reçu l'ordre de dévaster et de détruire... (les) villages russes qu'elle trouvait sur son chemin et de dépouiller les paysans sans défense de tout ce qu'ils possédaient. » Comme on pouvait l'escompter, la population civile fut la principale victime de cet « ordre ». « Les soldats ... ayant perdu toute apparence militaire, se pavanaient en masse dans les rues et détruisaient les boutiques avec désinvolture, pillaient les demeures des particuliers. »²⁰⁾ En réplique au nombre croissant de pogroms, Petlura, qui était secrétaire aux Affaires militaires, ordonna à la force armée de prévenir d'éventuels désordres et pogroms : « Il ne saurait être question de tolérer des pogroms dans notre pays », déclara-t-il²¹⁾.

L'impact de l'augmentation de la violence se révéla particulièrement fort sur la « radicalisation progressive des forces actives de la révolution et sa répercussion aussi bien sur le camp ukrainien que sur le camp juif ». Les Ukrainiens voyaient d'un œil suspect l'intérêt porté par les Juifs à une « Russie une et indivisible » ; il leur apparaissait comme un manque de respect pour l'Ukraine, bien que celle-ci leur eût accordé les privilèges mentionnés plus haut.²²⁾ Les Juifs, par ailleurs, préoccupés par la prise de conscience nationale croissante des masses ukrainiennes, ou bien demeurèrent neutres dans la phase initiale du conflit russo-ukrainien ou bien, par la suite,

18) Tcherikower, p. 50 et suiv. Nahum Gergel confirme la version des faits de Tcherikower, lorsqu'il écrit que les premières violences antisémites se produisirent à la fin de l'année 1917... Les soldats affamés qui désertaient le front pillaient les localités juives qu'ils rencontraient sur leur passage. En certains endroits, il y eut des excès commis par les paysans ukrainiens, — mais il ne s'agit là que de faits isolés. » Cf. Gergel (Nahum), art. « Pogrom », in *the Universal Jewish Encyclopedia* (New York, 1948), tome VIII, p. 561.

19) Kedrov's'kyj (V.), « Borotba z pohromamy » (La Lutte contre les pogroms), in *Svoboda* (La Liberté) (Jersey City, New Jersey), n° 6, 26 juin 1933, p. 2 (en ukrainien).

20) Schiller (Lieutenant A.E.), « An Officer's Experience with Bolshevism », in *Current History*, tome X (1919), n° 3, p. 514. (De la suite de l'article, qui est le premier d'une série de vingt, il est évident que l'auteur fait, en réalité, allusion à des villages ukrainiens).

21) Petliura Memorial Committee in America, *Symon Petljura. Stat-ti, lysty, dokumenty* (Simon Petlura. Articles, lettres, documents) (New York, 1956), pp. 219/220 (en ukrainien).

22) Goldelman, *ZNA*, pp. 30-31.

dans bien des cas, se rangèrent du côté des ennemis de l'Etat ukrainien.²³⁾ La désagrégation de l'ordre politique, provoquée par des forces internes et externes, élargit l'abîme entre la population ukrainienne et la population juive — facteur qui, désormais, allait jouer un rôle essentiel dans la tragique histoire des deux peuples.

La désaffection progressive entre les deux groupes ethniques, au cours de ce que l'on peut considérer comme la période la plus prometteuse de la formation de l'Etat ukrainien, apparut avec une clarté sans précédent le 24 janvier 1918.²⁴⁾ Dans une atmosphère de fête, bien que tendue, le Quatrième Universal proclama que, désormais, l'Ukraine était la République indépendante et souveraine de la population de l'Ukraine. Après la lecture du document qui confirmait le droit des minorités nationales à l'autonomie nationale et personnelle, les délégués ukrainiens de la Petite (**Mala**) Rada constatèrent que les délégués juifs ne partageaient pas leurs sentiments. Les représentants du Bund et les « Russes », qui, pour la plupart, étaient des Juifs russifiés, votèrent contre l'Universal, tandis que ceux des autres partis juifs s'abstinrent unanimement.²⁵⁾ Ainsi, politiquement du moins, les Ukrainiens et les Juifs se dissocièrent.

Se repenchant sur ces jours fatidiques, le professeur Solomon Goldelman a dit que « la révolution ukrainienne et, avec elle, le mouvement national juif avaient tous deux atteint, avec une solidarité réelle, la réalisation de leurs aspirations nationales les plus élevées. Cependant, des sommets on tomba, bientôt, dans le commencement d'un processus tragique — début de la route menant à l'abîme. Le triomphe devint le commencement de la fin. »²⁶⁾

L'invasion de l'Ukraine par les bolcheviks, en janvier 1918, empêcha toute amélioration éventuelle des rapports ukraïno-juifs, en voie de détérioration. L'offensive bolchevique chassa la Rada de la capitale, la jetant dans les bras des Allemands et des Autrichiens qui promirent leur aide à la jeune République, en échange de

²³⁾ Le comportement des Juifs ne peut pas s'expliquer par une désaffection qu'il auraient soudainement éprouvée à l'encontre des Ukrainiens ; il s'explique plutôt par leur inclination traditionnelle à « se ranger du côté de la culture grand-russe, contre les paysans ukrainiens et contre la poignée d'intellectuels ukrainiens qui s'efforçaient de créer une langue et une littérature ukrainiennes, et qui commençaient à aspirer à l'autonomie pour leur culture et pour leur Pays... De la sorte, et, presque inconsciemment, la plupart des Juifs des villes de Pologne, de Lithuanie et d'Ukraine eurent tendance à devenir des adversaires des mouvements nationaux séparatistes qui naquirent quand l'Empire se désagrégea ». [Wolfe (Bertram D.), *Three Who made a Revolution*, New York, 1964, pp. 182-183].

²⁴⁾ Bien que le 22 janvier 1918 soit considéré, dans l'histoire de l'Ukraine, comme la date de la proclamation du Quatrième Universal, cette proclamation eut lieu, en réalité, le 24 janvier. Cf. Zozulja (Jakiv), *Velyka ukrajins'ka Revoljucija* (La Grande Révolution ukrainienne) (New York, 1967), pp. 46-47, 73-77. Cf., également, Khrystjuk, *op. cit.*, tome II, pp. 103-106 (en ukrainien).

²⁵⁾ Goldelman, *ZNA*, pp. 32-35.

²⁶⁾ *Ibid.*, p. 32.

fourniture de vivres.²⁷⁾ Avec l'appui des armées autrichienne et allemande, la Rada Centrale revint à Kiev, pour être renversée, quelques semaines plus tard, par l'hetman Pavlo Skoropads'ky, appuyé par les Allemands. Le régime de Skoropads'ky, qui dura huit mois, abrogea les dispositions législatives d'ordre économique, social et national prises par la Rada Centrale. Dès le 18 juillet 1918, le nouveau régime abrogea la loi sur l'Autonomie nationale et personnelle en faveur des minorités d'Ukraine.²⁸⁾

Le mécontentement populaire qui en résulta hâta la chute de l'hetmanat. Autour d'un Directoire, un gouvernement provisoire insurrectionnel, formé de Volodymyr Vynnytschenko, Simon Petlura, Fedir Chvets et Andrij Makarenko, déclencha une insurrection générale. Le 14 décembre 1918, l'armée victorieuse du Directoire entra dans Kiev. A cette date, les provinces s'étaient déjà ralliées au Directoire.²⁹⁾

Durant ces journées troublées, Vynnytschenko et Petlura furent les principaux représentants des aspirations ukrainiennes à l'indépendance politique. Quoique tous deux membres du Parti social-démocrate, ils divergeaient sensiblement sur nombre de questions fondamentales. Vynnytschenko, socialiste utopiste, vantait la priorité des facteurs socio-économiques dans le combat révolutionnaire et, en conséquence, se trouvait partagé entre les intérêts nationaux et une espèce d'idéalisme socialiste illuminé — qui peut, du moins partiellement, expliquer les incohérences de sa carrière politique.³⁰⁾

Petlura, quant à lui, cherchait à concrétiser ses idéaux d'égalité et de justice sociale dans le cadre d'une République ukrainienne indépendante. Aussi mettait-il l'accent sur l'aspect pratique de la lutte pour l'indépendance. Ceci a amené divers observateurs à estimer — à tort — que Petlura souscrivait à un nationalisme extrême, assorti des corollaires habituels, — tendances au rejet, à la discrimination et, souvent, à l'intolérance. En anglais, on peut, certes, vu l'absence d'un terme plus adéquat, employer le mot « nationalist » — mais, seulement, dans son acception la plus générale.³¹⁾ Pour

27) Pour plus de détails sur cet accord, voir Wheeler-Bennett (John W.), *The Forgotten Peace : Brest-Litovsk* (New York, 1939), pp. 392-402.

28) Goldelman, *ŽNA*, p. 47.

29) *Die Deutsche Okkupation der Ukraine. Geheimdokumente* (L'Occupation allemande de l'Ukraine. Documents secrets, Strasbourg, 1937, p. 15).

30) Il n'existe aucune étude traitant du caractère à multiples facettes de cet homme particulièrement doué et dynamique. Les œuvres qui nous offrent le meilleur aperçu de ses idées politiques sont son *Vidrodžennja naciji* (La Renaissance d'une nation, Vienne, 1920, 3 volumes, en ukrainien), ainsi que son roman *Nova zapovid* (Nouveau testament, Neu-Ulm, 1950, en ukrainien). En 1953, l'Académie Ukrainienne des Sciences et des Arts a fait paraître, à New York, un ouvrage pour commémorer son œuvre, intitulé *Volodymyr Vynnytschenko*.

31) Petlura, comme membre de la social-démocratie ukrainienne, était conscient des dangers du nationalisme montant. Aussi, dès janvier 1906, mit-il en garde les Ukrainiens de Galicie contre un recours ex-

comprendre Petlura, il faut savoir qu'il était, d'abord et avant tout, un **samostijnyk** (indépendantiste), c'est-à-dire quelqu'un qui regardait l'indépendance nationale comme la clef de voûte, l'aboutissement nécessaire de tous les autres desseins qu'il nourrissait. Leurs différences mises à part, Petlura et Vynnytchenko étaient des défenseurs convaincus de la démocratie populaire.³²⁾

Fidèles à leurs convictions politiques, Vynnytchenko, Petlura et les autres membres du Directoire acceptèrent favorablement la suggestion du professeur Goldelman, tendant à la remise en vigueur de la loi sur l'Autonomie nationale et personnelle des minorités d'Ukraine.³³⁾ Il est significatif que le Directoire décida d'agir dans ce domaine important au moment même où l'insurrection était en cours. Dès le 10 décembre 1918, celui-ci publia le décret qui rétablissait l'Autonomie nationale et personnelle (et qui prit force de loi par la décision unanime du Conseil des ministres du 24 janvier 1919). Ainsi, malgré l'absence éclatante des Juifs dans le soulèvement contre Skoropads'ky, la population juive obtint, sur les suggestions de Solomon Goldelman, le seul Juif éminent à avoir activement soutenu la cause de l'indépendance de l'Ukraine,³⁴⁾ son statut dans le cadre de la République ukrainienne — statut auquel elle était si attachée.

Etant donné l'importance croissante du rôle de Petlura, la prise de position sémitophile du gouvernement ukrainien n'avait rien de surprenant. Comme champion de l'égalité et avocat des opprimés, Petlura a montré un vif intérêt pour le problème juif. Déjà, enfant — selon son camarade de classe Ivan Roudytchiv —, il prenait la défense des Juifs quand ils étaient maltraités par les autres élèves.

cessif à l'utilisation de thèmes purement nationalistes, dans la lutte pour la justice sociale. Considérant la situation générale, il déclara que le règne de la noblesse et de la bourgeoisie « réveillait les sentiments nationalistes et chauvins non seulement chez le peuple dominant — les Polonais —, mais également chez les peuples dominés ». « C'est pourquoi » déclara Petlura, « le Parti doit lutter, en parole et en écrits, dans sa propagande, contre la montée du chauvinisme. » (Cf. *Symon Petljura. Statti, lysty, dokumenty*, p. 208) (en ukrainien).

³²⁾ Livyc'ka-Kholodna (Natalija), Ivasyšyn (Zakhar), Zubenko (Artem), *Symon Petljura, Deržavnyj Muž* (Simon Petlura, homme d'Etat) (New York, 1957), pp. 89-90 (en ukrainien).

³³⁾ Solomon Goldelman, membre actif et de premier plan de la communauté juive d'Ukraine, avait été élu à la Rada Centrale. Durant l'insurrection visant à chasser Skoropads'kyj, il accepta le poste de secrétaire au Travail. Par la suite, avant qu'Abraham Revuts'kyj ne fût nommé ministre des Affaires juives, Goldelman remplit aussi les fonctions de secrétaire aux Nationalités. Il a vécu à Jérusalem de 1939 jusqu'à sa mort, en 1974. Il fut aussi l'auteur de plus de vingt-cinq livres et articles consacrés à l'histoire juive.

³⁴⁾ Goldelman, *ŽNA*, p. 58, pp. 71-73, p. 92. Pour plus de détails sur la Loi et le Statut d'autonomie de la communauté juive, voir *Materials Concerning Ukrainian-Jewish Relations During the Years of the Revolution, 1917-1921*, Munich, 1956, pp. 78-102.

Pour cette raison, on l'appelait « le père des Juifs ».³⁵⁾ Le professeur Fedir Chtcherbyna, qui employa Petlura lorsque celui-ci fut chassé du séminaire, a rapporté que son protégé avait toujours témoigné de la sympathie envers les Juifs.³⁶⁾ En 1905, Petlura, jeune révolutionnaire, dénonça l'oppression d'une nation par une autre, et critiqua la politique discriminatoire du gouvernement russe dans le domaine du peuplement et de l'instruction, à une époque où les enfants juifs n'étaient pas admis sur un pied d'égalité avec les enfants des autres groupes ethniques.³⁷⁾

Le plus éloquent plaidoyer de Petlura en faveur des Juifs se trouve probablement dans sa préface à la pièce de théâtre *Les Juifs* de Tchirikov, publiée en 1907, à Kiev. « Les souffrances de Nachman, dans *Les Juifs* de Tchirikov », écrivait Petlura, « feront naître une profonde sympathie en chacun, même s'il n'appartient pas à cette nation, dont la destinée historique a été de porter la lourde croix de l'oppression et de la violence... Et quand bien même tout le monde ne penserait pas, avec Nachman, que le remède spécifique qu'il veut employer pour guérir les blessures de son peuple produira les effets escomptés, il sentira, malgré tout, la nécessité qu'il y a de répandre le baume qui pourrait cicatriser ces plaies ».³⁸⁾

Le rétablissement de l'autonomie de la communauté juive fut plus qu'un geste, de la part du gouvernement ukrainien ; ce fut également un acte politique, destiné à établir une compréhension et, si possible, une coopération, entre Juifs et Ukrainiens. Moiseï Rafes, ancien dirigeant du Bund, a écrit que « l'une des idées chères à Petlura, ainsi qu'à de nombreux autres nationalistes ukrainiens, fut toujours d'établir une alliance entre la démocratie ukrainienne et la démocratie juive. Pour eux, mettre l'intelligentsia juive et la classe des commerçants au service de l'idée d'Etat ukrainien devait sauver l'« indépendance »... A la veille du renversement de l'Etat dirigé par l'hetman, Petlura évoquait son désir ardent de réaliser cette alliance. »³⁹⁾

Les efforts du Directoire ne furent pas récompensés dans la mesure attendue, étant donné que seulement une minorité de Juifs décida de se joindre aux Ukrainiens. Quelques-uns, ayant compris que la tendance ne serait pas renversée et que l'Ukraine, qui avait proclamé son indépendance, ne reviendrait pas sur le statut d'autonomie antérieur, décidèrent d'entrer au gouvernement dès avril

³⁵⁾ Cf. Rudyčiv (I.), *Memories of Symon Petliura*, p. 7. (Demeuré à l'état de manuscrit, conservé à l'Ukrainian Museum-Archive, South Bound Brook, New Jersey. Cf., également, Žuk (Andrij), *Symon Petljura v molodosti* (La Jeunesse de Simon Petlura, L'viv, 1936, pp. 8-9, en ukrainien).

³⁶⁾ *Symon Petljura, Deržavnyj Muž*, pp. 139-140.

³⁷⁾ *Symon Petljura. Stati, lysty, dokumenty* (Simon Petlura. Articles, lettres, documents), p. 202.

³⁸⁾ Čirikov (E.), *Evrei* (Les Juifs, Kiev, 1907, p. XVI. En russe).

³⁹⁾ Rafes (M.G.), *Dva goda revoljucii na Ukraïne* (Deux années de révolution en Ukraine, Moscou, 1920, p. 133, en russe).

1918.⁴⁰⁾ Les autres, notamment ceux du Bund, demeurèrent farouchement hostiles à une Ukraine indépendante — et ce malgré le rétablissement de leurs droits à l'autonomie. Les excès occasionnels dont furent victimes des Juifs, durant l'insurrection, ainsi que la marche, à première vue victorieuse, du communisme vers le contrôle du monde, poussèrent les socialistes juifs dans le camp russe. Certains embrassèrent la cause russe purement nationale, pour restaurer une Russie « une et indivisible ».⁴¹⁾ A propos des fidélités politiques des Juifs ukrainiens, Arnold Margolin, juriste éminent et homme politique juif, remarquait : « Mais, les faits sont les faits ... Les Juifs étaient abondamment représentés dans les rangs des bolcheviks et, au début, dans ceux de l'armée de Denikine. Au contraire, le mouvement ukrainien n'attira qu'une poignée de Juifs. »⁴²⁾ Quels que soient les chiffres réels, il ne fait aucun doute que les prises de position des Juifs gravèrent lourdement les rapports ukraino-juifs.

La question des minorités devint particulièrement aiguë, dans la lutte pour la vie que menait la République ukrainienne, et qui, en fait, commença lorsque le Directoire triompha de Skoropads'ky. Dès décembre 1918, différentes formations militaires bolcheviques firent leur apparition dans le sud-est et, en liaison avec quelques bandes de paysans, commencèrent à harceler les troupes fidèles au Directoire. L'invasion bolchevique de l'Ukraine fut couronnée de succès, et les troupes communistes exercèrent une pression constante sur les forces du Directoire qui battaient en retraite. Finalement, les communistes entrèrent dans Kiev, le 6 février 1919.⁴³⁾

Dans sa retraite, l'armée du Directoire fondit complètement. Avant la fin de janvier, Petlura se retrouva avec un peu plus de 21 000 hommes. Le professeur Arthur Adams a émis l'opinion que cette

40) Goldelman, *ZNA*, pp. 45-56.

41) *Ibidem*, pp. 79-80. Ces faits aident à comprendre la situation explosive que trouva le Directoire en entrant à Kiev. Cf. Vynnyčenko, *op. cit.*, tome III, p. 201 (en ukrainien).

42) Margolin (Arnold D.), (*The Jews of Eastern Europe*, New York, 1926, p. 130) ; Arnold D. Margolin était un homme animé de sentiments élevés, qui possédait une grande force de caractère, ne craignant pas l'adversité. Il était né à Kiev, en 1877, et c'est dans cette ville qu'il fit ses études secondaires et universitaires. En 1900, il obtint une licence en droit à l'Université Saint-Volodymyr de Kiev. Inscrit au barreau russe, il défendit des Juifs dans de nombreux procès liés aux pogroms. En 1911-1913, il défendit Beiliss, qui était accusé de crimes rituels. Margolin s'est aussi fait une grande réputation, comme homme public. De 1905 à 1917, il fut secrétaire général de la Section de la Russie du Sud de l'Union pour l'obtention de l'égalité des droits pour les Juifs. Entre 1906 et 1918, il fut le fondateur, le secrétaire général et, enfin, le président de l'Organisation territoriale juive. Pour plus de détails sur son action, voir « Arnold Margolin », in *Universal Jewish Encyclopedia* (New York, 1942, tome VII, p. 353 ; cf., également, le numéro spécial consacré à la mémoire d'Arnold Margolin par *The Annals of the Ukrainian Academy* (New York, 1959, vol. VII, pp. 1671-1694).

43) Pour plus de détails, cf. Antonov-Ovseenko (Vladimir A.), *Zapiski o graždanskoj vojne* (Notes sur la guerre civile) (Moscou, 1932), tome III, pp. 11-15, 26, 155-157 (en russe).

débandade aurait pu être évitée en prenant des mesures promptes et efficaces, pour transformer les multiples bandes de partisans en unités militarisées, obéissant à un commandement unique.⁴⁴⁾ Petlura n'ayant pas pris de telles mesures, peut-être en raison du manque de temps, les divers « otamans » et « chefs de bande » (**bat'ky**), qui avaient pris part à la révolte populaire contre l'hetman, se déclarèrent indépendants. Le résultat fut que la soldatesque se livra aux pires exactions dans diverses localités. Les otamans et autres chefs terrorisèrent la population, et en particulier les Juifs.⁴⁵⁾

On eût pu penser, en 1919, que les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse parcouraient l'Ukraine en semant la guerre, la famine, la peste et la mort. Selon Richard Pipes, le pays entier « se trouva morcelé en régions innombrables, isolées les unes des autres et séparées du reste du monde, mis en coupe réglée par des bandes armées de paysans et de pillards qui mettaient à sac et assassinaient impunément ». Il a notamment écrit :

« A Kiev même, les gouvernements se faisaient et se défaisaient, on publiait des décrets, on s'occupait à résoudre les crises de cabinet, on poursuivait des entretiens diplomatiques, mais le reste du pays était abandonné à lui-même, le seul régime effectif étant la loi des armes.

De par l'Ukraine, des bandes de partisans paysans firent alors leur apparition, s'attaquant aux biens, volant et massacrant la population juive, et effectuant parfois des raids audacieux sur les grandes villes. L'ensemble du pays était, pratiquement, abandonné à leur merci. »⁴⁶⁾

Dans l'océan de violence et d'inquiétude qu'était l'Ukraine, en 1919, personne n'était à l'abri. Le professeur Oleksander Choulguine, décrivant cette tourmente, l'a comparée à un gigantesque pogrom dont l'Ukraine, en sa totalité, était l'objet.⁴⁷⁾ La seule ressource effective laissée aux Juifs de même qu'aux non-Juifs consistait en la création d'unités militaires d'autodéfense.⁴⁸⁾ Petlura se rendit compte que sa petite armée était incapable de se battre sur trois fronts en même temps, aussi bien que de maintenir l'ordre dans le pays. En conséquence, il encouragea la formation de milices juives d'autodéfense.

44) Adams (Arthur E.), *Bolsheviks in the Ukraine : The Second Campaign, 1918-1919* (New Haven, Connecticut, 1963), pp. 78-79, 112.

45) Pour plus de détails sur l'anarchie régnant sur les arrières du Directoire, voir Khrystjuk, *op. cit.*, tome IV, pp. 105-108.

46) Pipes (Richard), *The Formation of the Soviet Union : Communism and Nationalism, 1917-1923* (Cambridge, Massachusetts, 1954), p. 137 ; cf., également, Krasny (Pinhas), *Tragedija ukrainskogo evrejstva* (La Tragédie des Juifs d'Ukraine) (Khakiv, 1928), pp. 2-3 (en russe).

47) Journal *Tryzub* (Le Trident), 25 octobre 1927, n° 5, p. 2 (en ukrainien).

48) Mazepa (Isaak), *Ukrajina v ohni i buri revoljuciji* (L'Ukraine dans les flammes et la tourmente de la révolution, Munich, 1950, tome II, p. 224. En ukrainien).

Par malheur, les partis juifs de gauche, notamment le puissant Bund, s'y opposèrent, abandonnant, de la sorte, de nombreuses communautés juives sans défense.⁴⁹⁾

La destruction générale de l'édifice social et politique, se conjuguant avec la défaite et la démoralisation de l'armée ukrainienne, fit naître un courant profond de ressentiment et de suspicion envers la population juive. Les Juifs devinrent les boucs émissaires des souffrances de toute la population. En fait, c'est là qu'il faut rechercher la genèse des pogroms juifs en Ukraine, au cours de la révolution et de la guerre civile.

A divers titres, la tragédie qui frappa les Juifs d'Ukraine fut le fruit de la politique menée par la Russie dans le passé. En particulier, à partir du début des années 1880, l'antisémitisme devint une caractéristique de l'administration interne impériale. Pour couper l'herbe sous le pied au mouvement révolutionnaire, le gouvernement tsariste soutint que l'agitation et les menées clandestines étaient l'œuvre des Juifs. Aidées par le gouvernement, diverses organisations lancèrent une campagne de haine contre la population juive.⁵⁰⁾ L'antisémitisme tsariste atteignit son point culminant sous le règne de Nicolas II : non seulement le tsar accepta, pour lui-même et pour son fils, de devenir membre d'honneur du « Soyuz Rouskago Naroda » (Union du peuple russe), communément appelé « Cent-Noirs », mais, également, il contribua, pour 12 239 roubles, prélevés sur sa cassette, à l'édition et à la propagation de littérature antisémite.⁵¹⁾

Cette littérature fut répandue principalement dans la zone de peuplement juif — autrement dit l'Ukraine, la Biélorussie et la Lituanie. Les efforts des Cent-Noirs portèrent leurs fruits, car, dans ces pays, il y avait toujours eu des paysans éprouvant de l'hostilité à l'égard de la population des villes qui, dans sa majorité, était ou russe, ou juive — ceci en raison du monopole de pouvoir et de propriété qu'elle détenait en Ukraine.⁵²⁾

L'antagonisme entre ruraux et citadins se manifesta avec une nouvelle intensité durant les années 1918-1920. L'aliénation socio-économique — facteur déterminant des précédentes explosions de violence, s'aggrava, dans la suite, en raison de la modification de la situation politique à l'est.⁵³⁾ Au cours de leur lutte d'indépendance,

49) Ivanys (Vasyl'), *Symon Petljura — Prezydent Ukrainy, 1879-1926* (Simon Petlura, Président de l'Ukraine, 1879-1926) (Toronto, 1952, pp. 155-157. En ukrainien). Les Bundistes invoquèrent également des motifs idéologiques pour s'opposer à la création d'unités d'autodéfense juives. L'un d'entre eux, par exemple, déclara que les soldats juifs qui seraient chargés de la défense des communautés juives pourraient bien devenir une « aristocratie militaire juive ». Cf. Tcherikower, *op. cit.*, pp. 85, 87, 213, 217, 230.

50) Dubnow, *op. cit.*, tome III, pp. 31 et suivantes.

51) Baron, *op. cit.*, pp. 67, 74.

52) Khrystjuk, *op. cit.*, tome IV. On peut, également, trouver des statistiques chez Dushnyk (Walter), *Ukrainians and Jews : A Symposium* (New York, 1966), pp. 48-50.

53) Tcherikower, *op. cit.*, p. 27.

notamment à partir de fin 1918, les Ukrainiens, qui s'appuyaient avant tout sur les campagnes, trouvèrent une majorité de villes hostiles à leur cause. En conséquence, lorsque les campagnes, profitant du chaos ambiant, présentèrent des doléances, elles cherchèrent et trouvèrent le bouc émissaire providentiel, c'est-à-dire le Juif, qui était tenu responsable des malheurs de leur pays. De toute antiquité, le Juif avait joui d'une réputation d'exploiteur et de spéculateur. Dorénavant, des accusations d'une actualité plus immédiate, et plus graves, visaient les Juifs — car, désormais, on identifiait les Juifs au communisme.⁵⁴⁾ Dans son excellente étude sur la tourmente où se trouva plongée l'Ukraine, le professeur Adams, analysant le comportement des paysans à l'égard des Juifs, concluait ainsi :

« Les citadins juifs communistes qui avaient été envoyés dans les villages, suscitèrent l'antisémitisme le plus sordide, — précisément à un moment où la haine de la ville et des Juifs s'assimilait à la haine du communisme. Dans l'esprit des paysans, le Juif, l'habitant des villes et le communiste s'identifiaient à ce commissaire au nez crochu qui spoliait les paysans de la terre qu'ils possédaient en toute légitimité, effectuait la réquisition des récoltes, confisquait les biens mobiliers et les armes, et appliquait les instructions de la Tchéka »⁵⁵⁾

Dans ces conditions, combattre et tuer les Juifs devint synonyme de lutter contre le bolchevisme.⁵⁶⁾

Evidemment, confondre les Juifs avec le bolchevisme était non seulement inexact, mais encore une simplification grossière d'une question complexe. Il y avait des Juifs dans les rangs de l'armée de Denikine, qui se battait contre les bolcheviks, tandis que certains parmi les plus en vue soutenaient Petlura dans son combat pour l'indépendance de l'Ukraine. Il y avait aussi une grande partie des Juifs d'Ukraine qui avait préféré opter pour la neutralité.

Cependant, les Juifs politisés, particulièrement les jeunes, rejoignirent massivement les bolcheviks, — dont la détermination, le zèle révolutionnaire et le cosmopolitisme les attirèrent particulièrement. Le professeur Leonard Schapiro, qui a étudié le rôle des Juifs dans le mouvement révolutionnaire, est parvenu à la conclusion que la participation des Juifs, à tous les échelons de la structure du Parti, fut très importante. Sur les vingt-et-un membres de plein

54) *Ibidem*, pp. 29-30.

55) Adams, *op. cit.*, p. 142.

56) Une bonne description de la manière dont les « batky » (chefs de bande) ont utilisé la propagande antisémite pour justifier leurs actes de banditisme se trouve chez Heifetz (Elias), *The Slaughter of the Jews in the Ukraine in 1919* (New York, 1921), pp. 57-83. Ce livre, en soi, aurait pu être d'une bien plus grande utilité, si son auteur avait pu faire abstraction des violents préjugés dont il fait montre à l'égard des Ukrainiens, dans la plus grande partie de ce travail.

droit du Comité central, cinq étaient des Juifs — notamment Trotsky et Sverdlov. Une chose peut-être plus remarquable est la considérable participation des Juifs aux échelons inférieurs du système. D'après Schapiro, « les Juifs pullulaient aux échelons subalternes de l'appareil du Parti, particulièrement dans la Tchéka », et si quelqu'un « avait le malheur de tomber entre les mains de la Tchéka, il avait une très forte chance d'être interrogé et peut-être exécuté par un inspecteur juif ». ⁵⁷⁾

Si l'on additionne les causes historiques, sociales, économiques et politiques de l'antagonisme entre les populations ukrainienne et juive de l'Ukraine, et si l'on y ajoute l'exacerbation causée par l'agitation bolchevique, on a, alors, réunis, tous les ingrédients d'une situation explosive, qui se matérialisa par des pogroms tragiques. ⁵⁸⁾ Les « otamans » et les chefs de bande sans scrupules exploitèrent la situation à leurs propres fins, mettant à profit les bas instincts de leurs partisans et les encourageant dans leurs activités criminelles. Dans le chaos qu'ils avaient contribué à créer, ces chefs paysans se constituèrent maîtres absolus, tels les anciens seigneurs de la guerre chinois, — avec tous les maux que leurs régimes comportaient. ⁵⁹⁾

La situation du Directoire était désespérée. Affrontant l'agitation intérieure, il était contraint de se battre contre trois armées qui effectuaient, dans sa direction, une manœuvre convergente — toutes trois étant plus nombreuses et mieux équipées que l'armée de Petlura. En raison de la mobilité du théâtre des opérations, le gouvernement se transportait fréquemment d'un endroit dans un autre, — fonctionnant souvent à bord de trains. ⁶⁰⁾ Son autorité s'exerçait à quelques kilomètres seulement du Q.G. de l'armée ; au-delà, il n'avait qu'une autorité purement nominale. ⁶¹⁾

Confronté à ce qui paraissait devoir être un désastre imminent, Petlura continua la lutte pour l'indépendance, sans, toutefois, renier les idéaux de la démocratie. Après avoir remplacé Vynnytschenko à la tête du Directoire le 9 mai 1919, Petlura put sans contrainte poursuivre ses objectifs. ⁶²⁾

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, dès son instauration, en fait, le Directoire adopta une attitude positive à l'égard de la partici-

⁵⁷⁾ Schapiro (Leonard), « The Role of the Jews in the Russian Revolutionary Movement », in *The Slavonic and East European Review*, vol. XI (Décembre 1961), pp. 164-165.

⁵⁸⁾ Les Bolcheviks étaient soucieux de répandre l'anarchie. Aussi déployèrent-ils des efforts considérables pour infiltrer l'armée de Petlura. Cf. Pipes, *op. cit.*, p. 125.

⁵⁹⁾ *Ibidem*, p. 142.

⁶⁰⁾ Cf. Reshetar (John S.Jr.), *The Ukrainian Revolution, 1917-1920* (Princeton, 1952), p. 267.

⁶¹⁾ Fedenko (Panas), *Ukrajins'kyj rukh u XX stolitti* (Le Mouvement ukrainien au XX^e siècle, Londres, 1959), p. 183 (en ukrainien).

⁶²⁾ Jakovliv (Andrij), *Osnovy Konstytuciji U.N.R.* (Les Fondements de la Constitution de la République nationale ukrainienne) (New York, 1964), pp. 26-27 (en ukrainien).

pation des Juifs à la vie politique de l'Ukraine. Non content d'assurer un statut privilégié à la communauté juive, le Directoire lui donna également des droits strictement égaux pour servir dans les diverses administrations du gouvernement ukrainien. Finalement, nous trouvons plusieurs Juifs qui assument des fonctions ministérielles, certains occupant des postes importants au ministère des Affaires étrangères ukrainien, et plus de deux cents autres détenant des fonctions de moindre importance.⁶³⁾ Conformément aux principes d'égalité sociale, Petlura imposa l'admission des Juifs à l'École des élèves officiers.⁶⁴⁾

La position du Directoire, en ce qui concerne les problèmes d'éducation des Juifs, fut également pleine de sagesse. Sur les conseils d'Abraham Revuts'ky, ministre des Affaires juives, le gouvernement édicta une loi plaçant l'ensemble des écoles et des établissements d'enseignement juifs sous son contrôle et l'autorisant, par ailleurs, à leur attribuer le neuvième des crédits du ministère de l'Instruction publique.⁶⁵⁾

Le professeur Mark Wischnitzer, journaliste et historien réputé, qui a fait des observations sur place, en Ukraine, a déclaré :

« Les Juifs jouissent, en Ukraine, des droits nationaux les plus étendus. La langue juive est reconnue officiellement, il y a un ministre juif en fonctions, les communautés juives ont reçu la possibilité de s'épanouir librement, et des écoles juives nouvelles ont été créées. A l'université, récemment fondée, de Kam'janets-Podil's'kyj, le gouvernement a créé une chaire d'histoire et de littérature juives, et, par là même, les droits nationaux du peuple juif se sont trouvés encore accrus. »⁶⁶⁾

La politique pro-juive du Directoire, — qui était, par principe, hostile aux pogroms antisémites, se révéla impopulaire. Malgré tout, Petlura et Vynnytschenko, ainsi que les autres principaux leaders du gouvernement ukrainien révolutionnaire, se refusèrent à renoncer à leurs principes, bien que cela compromît leur popularité. Ils continuèrent de s'opposer aux excès antisémites. Malheureusement, en raison de la marge de manœuvre limitée du Directoire, leurs efforts furent vains, de sorte que les pillages, les viols et les assassinats, dont furent victimes les Juifs, continuèrent de manière persistante, durant tout le printemps de 1919. Après le pogrom particulièrement violent de Proskourov, effectué par les troupes du Directoire, le vice-ministre des Affaires étrangères, Arnold Margolin, démissionna

63) Cf. Goldelman, *op. cit.*, pp. 72-73, et 98 ; cf., également, Margolin (Arnold), *Ukraina i politika Antanty. Zapiski evreja i grazhdanina* (L'Ukraine et la politique de l'Entente. Souvenirs d'un citoyen juif, Berlin, 1922, pp. 105-107). En russe.

64) *Dokument sudovoji pomylky* (Une Erreur judiciaire) (Paris, 1958), p. 53 ; cf., également, *Tryzub* (Le Trident), octobre 1927, n° 4, p. 3.

65) Goldelman, *ZNA*, p. 91.

66) Batchinsky (Julian), Margolin (Dr. Arnold), Wischnitzer (Dr. Mark), Zangwill (Israel), *The Jewish Pogroms in the Ukraine* (Les Pogroms juifs d'Ukraine) (Washington, D.C., 1919), pp. 22-23.

de son poste, en signe de protestation.⁶⁷⁾ Dans sa lettre du 11 mars 1919, adressée à Kost' Matsievitch, ministre des Affaires étrangères, Margolin exposait l'incapacité du gouvernement à faire face aux forces déchaînées par la révolution :

« La lourde tâche, pleine de responsabilités, qui incombe à tous les membres du gouvernement, se révèle, aujourd'hui, encore plus complexe, en raison du fait tragique que les pogroms de Juifs se poursuivent, et de la constatation que l'administration c'est révélée impuissante à mettre en échec la violence terrible et les crimes qui se sont produits à Proskourov, à Ananiev et autres lieux. Je sais bien que le gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour sévir contre les pogroms. Ma propre souffrance, en tant que Juif, ne cesse, toutefois, de grandir quand je constate que les résultats de l'anarchie, dont les autres composantes de la population souffrent surtout matériellement, sont pleins de dangers et fatals pour l'existence même de la population juive. »⁶⁸⁾

Deux mois plus tard, il confirma les termes de sa lettre de démission. Dans une interview au journal londonien **Jewish Chronicle**, il déclara solennellement que « le gouvernement ukrainien n'avait ni prêté la main, ni ne pouvait, en quelque façon que ce soit, en être tenu pour responsable ». ⁶⁹⁾ Une opinion concordante fut exprimée par Tcherikower qui estimait que le gouvernement ukrainien avait fait face à la vague de violence antisémite en utilisant tous les moyens à sa disposition.⁷⁰⁾ Toutefois, il estimait que maîtriser cette situation chaotique n'était pas, il s'en faut, possible, pour le Directoire.

⁶⁷⁾ Le pogrom de Proskuriv, perpétré le 15 février 1919, est une machination des bolcheviks qui, appuyés par la population juive, déclenchèrent un soulèvement contre les troupes fidèles au Directoire. Une fois ce soulèvement maté, l'otaman Semesenko — qui s'était, de son propre chef, proclamé commandant de la place de Proskuriv — ordonna un pogrom général de toute la population juive de cette ville. Pour ce forfait, il fut arrêté, puis exécuté, en mai 1920. Cf. *Tragedija dvokh narodiv* (La Tragédie de deux peuples), édité par la Représentation à l'Étranger du Parti ouvrier social-démocrate ukrainien (Zakordonna Delegacija USDRP), Prague, 1928, pp. 55-56 (en ukrainien). Pour bien comprendre les causes du pogrom de Proskuriv et le rôle que jouèrent, dans cette affaire, les bolcheviks, voir Heifetz, *op. cit.*, pp. 40 et suivantes, et p. 202 ; cf., également, Gusev-Orenburgskij (S.I.), *Bagrovaja kniga. Pogromy 1919-20 godov na Ukraine* (Kharkiv, 1922), (Livre rouge. Les pogroms des années 1919-20 en Ukraine), pp. 7, 42 ; Alekseev (Nebutev) (Iv.), *Iz vospominanij levogo esera. Podpol'naja rabota na Ukraine, 1912-20* (Souvenirs d'un socialiste-révolutionnaire de gauche) (Moscou, 1922) (en russe) ; L'action clandestine en Ukraine, 1912-1920 ; Lysjuk-Kalenyk, *V oboroni ukrajins'koji pravdy* (Pour la défense de la vérité ukrainienne, Ontario, Californie, 1964), pp. 21-27. En ukrainien.

⁶⁸⁾ Margolin (A.), *The Jews of Eastern Europe*, p. 143.

⁶⁹⁾ *The Jewish Chronicle*, Londres, 16 mai 1919, p. 16.

⁷⁰⁾ Cf. Tcherikower, *op. cit.*, pp. 81-83.

Le front ukraino-bolchevique stabilisé, le nouveau gouvernement, formé par le Premier ministre Borys Martos, se trouva dans une situation plus confortable.⁷¹⁾ Il prit un ensemble de dispositions qui assuraient une sécurité relative à la population, et notamment aux Juifs, dans les territoires qu'il contrôlait.

La première décision d'importance capitale du gouvernement, destinée à protéger la population juive de la violence, fut le décret du 12 avril 1919, qui stipulait :

« Le gouvernement ukrainien luttera de toutes ses forces contre les violations de l'ordre public ; il châtiara les hors-la-loi et les instigateurs de pogroms, avec la dernière vigueur et portera leurs crimes à la connaissance de tous. Avant tout, le gouvernement ne tolérera aucun pogrom à l'encontre de la population juive d'Ukraine, et utilisera tous les moyens disponibles pour combattre ces criminels abjects. »⁷²⁾

Le lendemain, le haut commandement appuya la prise de position du gouvernement, en ordonnant que toutes les unités de cosaques ayant pris part aux pogroms soient mises aux arrêts et traduites, sans délai, devant une cour martiale.⁷³⁾

Il convient de noter que la décision finale des ordres donnés pour lutter contre les pogroms appartenait à Petlura. Ses détracteurs soutiennent que ses mesures avaient pour but unique de faire naître une impression favorable dans les pays de l'Entente. Cette thèse est totalement insoutenable, et les documents et témoignages dont on dispose l'infirmement. La seule façon de comprendre les motivations et le comportement de quelqu'un, c'est de suivre la maxime d'Aristote : *agere sequitur esse* (c'est la nature de l'individu qui détermine son comportement) ou encore cette phrase de la Bible : « A leurs fruits, vous les reconnaissez ». N'est-ce pas l'aune à laquelle mesurer les mobiles profonds d'un homme ?

La lutte soutenue par le Directoire contre les pogroms et toutes les formes d'excès a été engagée sur plusieurs voies. Lorsque Petlura réalisa que son armée comprenait d'anciens Cent-Noirs et d'autres éléments plus récemment animés par l'antisémitisme⁷⁴⁾, il en entreprit la réforme, afin d'assurer la sécurité de la population juive. Il mena à bien cet objectif important durant les mois de

71) Petlura chargea Borys Martos de constituer un cabinet où les partis socialistes seraient représentés. Ceci marqua le retour du Parti social-démocrate à une position de force. Cf. Reshetar, *op. cit.*, pp. 266-267.

72) *Material Concerning Ukrainian-Jewish Relations*, p. 52.

73) Margolin, *Ukraina i politika Antanty* (L'Ukraine et la politique de l'Entente, pp. 389-390).

74) Goldelman (Solomon), *Lysty žydivs'koho social-demokrata pro Ukrajinu. Materijaly do istoriji ukrajins'ko-žydivs'kykh vidnosyn za časy revoljuciji* (Lettres d'un social-démocrate juif concernant l'Ukraine. Matériaux pour contribuer à l'histoire des relations ukraino-juives pendant la révolution, Vienne, 1921, pp. 20, 40). En ukrainien.

mai et juin 1919. Alors que son armée jouissait d'une sûreté relative en Galicie, des unités de volontaires, incertaines, furent dissoutes, tandis que d'autres furent incorporées dans l'armée régulière.⁷⁵⁾ Ces mesures se traduisirent par une réduction de ses effectifs, mais l'armée devint plus sûre et plus efficace.

Pour achever la réorganisation de l'armée, pour la remodeler et imposer la discipline, ainsi que pour mettre fin à la propagande favorable aux pogroms ainsi qu'aux pogroms eux-mêmes, Petlura créa une inspection militaire d'Etat avec, à sa tête, le colonel Volodymyr Kedrov'sky.⁷⁶⁾ Grâce au quadrillage de l'inspection, le gouvernement obtint des succès notables dans la lutte contre les émeutes antisémites. Le ministre des Affaires juives fut particulièrement impressionné par le zèle que montra Kedrov'sky dans ses fonctions d'inspecteur général.⁷⁷⁾

Le Directoire franchit un autre pas significatif dans la répression de la violence et de l'anarchie, le 27 mai 1919, lorsqu'il approuva la loi relative à l'instauration d'une Commission extraordinaire d'enquête sur les pogroms antisémites. Cette loi habilitait la Commission à enquêter sur les pogroms perpétrés, ainsi que sur la propagande antisémite en Ukraine. Elle fut aussi habilitée à traduire devant une Cour militaire spéciale tous ceux qui étaient coupables de participation aux pogroms. La disposition qui prévoyait la représentation directe de la population juive dans cette Commission mérita de retenir l'attention.⁷⁸⁾

Simultanément, le gouvernement fit en sorte d'accorder des secours aux victimes des pogroms. Bien que manquant d'argent pour conduire les affaires de l'Etat et pour la bonne marche de l'administration, bien que son armée fût mal équipée, mal vêtue et mal nourrie, le Directoire dépensa, cependant, des millions pour venir en aide à la population juive, dans les régions où s'étaient produits des pogroms.⁷⁹⁾

Vu que des excès sporadiques continuèrent de se produire, même après l'adoption des mesures sus-mentionnées, Petlura

⁷⁵⁾ *Trahedija dvokh narodiv* (La Tragédie de deux peuples), p. 57 ; *Zbirnyk pam'jati Symona Petljury* (Recueil à la mémoire de Simon Petlura, Prague, 1930), pp. 74, 93, 140-141. En ukrainien.

⁷⁶⁾ L'Inspection générale fut instituée dans l'armée ukrainienne par décision du gouvernement, en date du 13 mai 1919. L'auteur a eu le privilège de consulter les archives personnelles du colonel Kedrov's'kyj, à Metuchen (New Jersey). Ces archives offrent les meilleures sources concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Inspection générale.

⁷⁷⁾ Margolin, *Ukraina i politika Antanty* (L'Ukraine et la politique de l'Entente), p. 288 ; Goldelman, *ŽNA*, p. 97.

⁷⁸⁾ *Ibidem*, p. 273 ; Goldelman, *Lysty pro Ukrajinu* (Lettres sur l'Ukraine), p. 54 ; *Trahedija dvokh narodiv* (La Tragédie de deux peuples), pp. 57-58.

⁷⁹⁾ Pour plus de détails sur les subsides accordés aux communautés juives par le Directoire, voir *Documents sur les pogroms en Ukraine et l'assassinat de Simon Petliura à Paris* (Paris, 1927), pp. 173-182.

s'acharna à les combattre, par tous les moyens dont il disposait. Dans une circulaire télégraphiée début juillet 1919, et publiée dans le **Journal officiel de la République nationale ukrainienne**, il tenta de convaincre la population et son armée, que les Juifs n'éprouvaient pas uniquement de la sympathie pour la cause ukrainienne, mais qu'ils se battaient, en fait, activement pour elle. Il invita aussi les cosaques à constituer des unités spéciales pour la protection des vies et des biens juifs.⁸⁰ Son but était clair ; il voulait faire pièce à la propagande qui prétendait que les Juifs étaient hostiles à l'Etat ukrainien.

L'ordre du jour adressé à ses troupes par Petlura, le 26 août 1919, présente un intérêt majeur :

« Officiers et soldats ! Il est temps de comprendre que les Juifs ont, tout comme la majorité de la population ukrainienne, souffert des horreurs de l'invasion bolchevique et communiste, et qu'ils sont sur le chemin de la vérité. Les partis juifs les plus importants, à savoir le « Bund » les « Socialistes juifs unifiés », les « Poaleï-Zion » et le « Parti du peuple », se sont rangés aux côtés de l'Etat ukrainien indépendant et œuvrent, avec lui, à sa prospérité.

Il est temps de comprendre que les Juifs, qui sont gens pacifiques, leurs femmes et leurs enfants, ont été opprimés et privés de leur indépendance nationale, exactement comme nous. On ne peut les séparer de nous, ils ont toujours vécu avec nous, et ils ont partagé avec nous aussi bien les joies que les peines.

La noble armée qui apporte la fraternité, l'égalité et la liberté ne prêtera pas une oreille complaisante aux aventuriers et provocateurs assoiffés de sang humain. Elle ne peut davantage demeurer indifférente face au sort tragique des Juifs. Quiconque se rendra coupable d'un acte criminel d'une telle gravité devra être considéré comme traître et ennemi de son pays, et il sera mis au ban de la société humaine...

Je vous ordonne expressément de repousser, avec vos armes, ceux qui vous incitent aux pogroms, et de les livrer aux tribunaux, comme ennemis de l'Etat. Les tribunaux les jugeront pour leurs actions, et les peines les plus lourdes prévues par la loi seront appliquées à tous ceux reconnus coupables. »⁸¹⁾

⁸⁰⁾ Margolin, *Ukraina i politika Antanty* (L'Ukraine et la politique de l'Entente), pp. 273-274 (en russe).

⁸¹⁾ On trouvera, dans son intégralité, le texte de l'ordre du jour № 131 de Petlura dans *Eastern Europe* (Paris, novembre 1919), pp. 149-150 ; cf. Khrystjuk, tome IV, pp. 167-168 ; cf., également, *The Pogroms in Ukraine Under the Ukrainian Government, 1917-1920* (Committee of the Jewish Delegations, Londres, 1927), pp. 214-215. Dans son Appel à l'Armée Ukrainienne, publié le 27 août, Petlura essaya, à nouveau, de faire passer l'idée que c'étaient les forces démocratiques, conjuguées, de toutes les nationalités d'Ukraine qui devraient constituer le fondement du système étatique ukrainien. Il rappela, également, à ses sol-

Selon les témoignages de l'époque et dignes de foi, les nombreux appels et ordres de Petlura et de son gouvernement n'étaient pas un vulgaire écran de fumée à l'abri duquel les éléments criminels pouvaient s'adonner librement à leur coupable industrie. Au contraire, ils sont le reflet des actes et de la politique mentionnée par le Directoire. Le colonel Oleksander Dotsenko, qui était l'aide de camp de Petlura, a relaté que quatre Ukrainiens furent fusillés, près de Kiev, pour leur participation aux pogroms. De même, un officier nommé Michtchouk et plusieurs cosaques furent fusillés à la suite du pogrom de Raihorod. Ce même colonel a également confirmé l'exécution du fameux otaman Semesenko.⁸²⁾

Le colonel Kedrovs'ky, qui était bien placé pour le savoir, a rapporté que rien qu'à Smotrytch (Volhynie) quatorze cosaques furent fusillés, pour participation à un pogrom.⁸³⁾ Partout, notamment à Orynyn et à Kytaihorod, ainsi qu'à Talny et Vakhnivka, d'autres, jugés coupables de viol, subirent le même sort.⁸⁴⁾

Arnold Margolin parla également d'exécutions nombreuses, pour participation à des pogroms. Le témoignage ci-dessous est particulièrement édifiant :

« Enfin, je possède une transcription, certifiée conforme, du jugement rendu par une cour militaire spéciale, le 22 août 1920, concernant Varyvan Vynnyk, accusé d'avoir infligé des blessures à Yossel Aster, au village de Zalukivtsi (près de stanyslaviv, en Galicie) — blessures mettant sa vie en danger. Ce cas fut jugé à huis clos. La cour qualifia d'« inhumain » le comportement de Vynnyk, et le condamna à être fusillé. La sentence fut exécutée le jour même. »⁸⁵⁾

La lutte résolue et active, menée par le directoire, à l'encontre des pogroms et des menées incendiaires de toute sorte, atteignit

dates, que les auteurs de pogroms seraient punis de mort. Cf. Margolin, *Ukraina i politika Antanty* (L'Ukraine et la politique de l'Entente), p. 276. Voir, pour tous les ordres du jour publiés, dans la suite, par Petlura, — y compris les ordres d'exécution sommaire, donnés extra-judiciairement et frappant des individus convaincus d'avoir fomenté des pogroms, le même ouvrage de Margolin (Arnold), *Ukraina i politika Antanty* (L'Ukraine et la politique de l'Entente), pp. 285-286 et 289-293.

⁸²⁾ *Tryzub* (Le Trident), 26 octobre 1927, p. 2 ; cf., également, *Dokument sudovoji pomylyky* (Une Erreur judiciaire), pp. 52 et 88).

⁸³⁾ Kedrovs'kyj (V.), « Borotba z pohromamy » (La Lutte contre les pogroms), in *Svoboda*, 1933, n° 11, p. 2.

⁸⁴⁾ *Trahedija dvokh narodiv* (La Tragédie de deux peuples), p. 58. Dans une interview accordée au journal londonien *Jewish Chronicle*, le Dr. Jacob Bernstein-Cohen a parlé de l'exécution de treize officiers et de l'arrestation de cinq autres, ayant pris part à l'organisation de massacres. Cf. *The Massacres and Other Atrocities Committed Against the Jews in Southern Russia* (Les Massacres et autres atrocités perpétrés contre les Juifs dans la Russie du Sud, American Jewish Congress, New York, 1920, p. 61).

⁸⁵⁾ *Material Concerning Ukrainian-Jewish Relations* (Documents concernant les relations ukraino-juives), p. 38. Pour des détails concernant d'autres exécutions et sanctions, voir Margolin, *Ukraina i politika Antanty* (L'Ukraine et la politique de l'Entente), pp. 280 et 286-288.

son objectif en partie. Des résultats notables furent obtenus, dans la lutte contre l'anarchie, au cours des mois de juin à octobre 1919.⁸⁶⁾ Ce qui conduisit Solomon Goldelman à conclure que la situation s'était améliorée au point que « l'otaman Petlura est désormais l'autorité militaire réelle, qui fixe la conduite des chefs de rang inférieur et celle de l'armée, et non l'inverse. »⁸⁷⁾

Les efforts du Directoire, dans son combat contre les violences visant la population juive, furent reconnus et salués tant par les Juifs que par les non-Juifs. En reconnaissance, l'assemblée des comités de la province de Podolie et des comités urbains du « Poaleï-Zion », qui se tint le 26 août 1919, à Kam'janets-Podil's'kyj, adopta, à l'unanimité, une résolution en faveur de la participation des Juifs dans le gouvernement ukrainien, mentionnant que « le gouvernement et le commandement suprême s'opposaient fermement aux pogroms. »⁸⁸⁾

L'amélioration générale de la situation fut suivie d'un rapprochement ukraïno-juif. A partir de l'été 1919, de nombreuses délégations des communautés et des représentants de divers partis politiques juifs eurent des entretiens avec Petlura et exprimèrent leur solidarité et leur soutien à la cause ukrainienne. La délégation peut-être la plus impressionnante fut celle de Kam'janets-Podil's'kyj, qui fut reçue le 17 juillet 1919. Ses membres — comprenant les représentants de la communauté juive (Dr Meier Kleiderman), les rabbins (Gutman), les sionistes (Altman), les artisans (Jakob Kreis), le Parti Socialiste Unifié (Elias Bohrad) ainsi que le « Poaleï-Zion » (Drachler) déclarèrent à Petlura que « tous les milieux de la population juive étaient prêts à défendre, aux côtés du peuple ukrainien, l'Etat ukrainien indépendant, fermement convaincus que seul le gouvernement démocratique ukrainien pouvait garantir les droits égaux au peuple juif ». ⁸⁹⁾

Encouragé par cette marque de bonne volonté montrée par la communauté juive, et soucieux d'assurer le succès de ses efforts dans le problème de la lutte contre les pogroms, le Directoire arrêta également des mesures préventives. Le cas du révérend Volodymyr Klodnyts'ky (qui reçut, en 1962, le prix de la Torche de la Liberté, décerné par la Ligue antidiffamatoire des B'nai B'rith, pour avoir évité un pogrom, à Khmel'nyk, en 1919)⁹⁰⁾

⁸⁶⁾ Goldelman, *Lysty pro Ukrajinu* (Lettres sur l'Ukraine), p. 7.

⁸⁷⁾ *Ibidem*, p. 34.

⁸⁸⁾ *Ibidem*, p. 53 ; cf., également, *Material Concerning Ukrainian-Jewish Relations*, p. 36.

⁸⁹⁾ Pour plus de détails, cf. Margolin, *Ukraina i politika Antanty* (L'Ukraine et la politique de l'Entente), pp. 281-283 ; cf., également, Lewitzkyi (Vladimir) et Specht (Gustav), *Die Lage der Juden in der Ukraine. Eine Dokumentensammlung* (La Condition des Juifs d'Ukraine. Recueil de documents, Berlin, 1920), p. 60.

⁹⁰⁾ L'auteur tient à exprimer sa gratitude au Dr. Klodnyc'kyj, qui lui a donné accès à ses archives personnelles et l'a aidé de sa profonde connaissance de la question des relations ukraïno-juives.

éclaire remarquablement ces préventions : on avait confié à Klodnyts'ky, à ce qu'il rapporte, le commandement d'un bataillon d'infanterie, d'une unité de cavalerie, d'une compagnie de gendarmerie, ainsi que d'une batterie d'artillerie, pour tenir garnison à Khmel'nyk. Il avait tout spécialement la responsabilité d'éviter le pogrom menaçant la ville, qui comportait une population juive de quinze mille âmes.⁹¹⁾ Klodnyts'ky, à l'époque major de l'armée ukrainienne, parvint d'une manière remarquable, à éviter le bain de sang imminent, et à pacifier tout le comté de Lityn.⁹²⁾

Les efforts de Petlura pour vaincre les pogroms entraînèrent une amélioration considérable du sort des Juifs d'Ukraine. En retour, ces derniers lui accordèrent leur confiance, et certains devinrent ses soutiens loyaux et actifs, dans le combat pour l'indépendance de l'Ukraine.⁹³⁾ Par une ironie du sort, c'est précisément au moment où Petlura se voyait félicité, pour son œuvre constructive, par de nombreuses délégations de Juifs, qu'on le dépeignait, à l'étranger, comme un antisémite aux mains souillées de sang juif. Mais, ceci n'était pas un hasard, car les ennemis de l'Etat ukrainien avaient bon espoir de discréditer le combat que livraient les Ukrainiens pour leur indépendance, en ternissant le nom de Petlura, cet homme qui personnifiait les idéaux et les aspirations politiques de l'Ukraine.⁹⁴⁾ Dans l'espoir de mettre un terme à cette campagne

⁹¹⁾ La tension que le major Klodnyc'kyj trouva, en pénétrant à Khmel'nyk, fut provoquée, chose curieuse, par l'amour qu'éprouva un jeune paysan pour une jeune fille juive. Cette jeune fille s'enfuit avec le garçon et ils gagnèrent le village de ce dernier ; là, elle se convertit au christianisme, puis ils se marièrent. Le père de la jeune fille, hors de lui, se rendit subrepticement à la maison de son gendre et l'incendia. Un vent violent communiqua le feu à d'autres maisons et bientôt tout le village, dont les maisons étaient recouvertes de chaume, brûla entièrement. Et comme les paysans ne savaient pas, au juste, qui était responsable de leur infortune, ils accusèrent les Juifs de Khmel'nyk et les menacèrent d'un pogrom.

⁹²⁾ Pour plus de détails, voir *Congressional Record : Proceedings and Debates of the 88th Congress, First Session*, particulièrement les observations faites par le sénateur Clifford P. Case et par le membre du Congrès Cornelius E. Gallagher ; cf., également, Klodnyc'kyj (Volo-dymyr), « My Service in the Ukrainian Galician Army », in *Za deržavnist'.* *Materijaly do istoriji Vijs'ka Ukrajins'koho* » (Matériaux pour servir à l'histoire de l'Armée Ukrainienne, Toronto, 1966), vol. XI, pp. 73-91.

⁹³⁾ Goldelman pense que les souffrances endurées par les Juifs, pendant les quelques semaines de règne bolchevique, furent aussi un facteur qui détermina les Juifs à prendre une attitude pro-ukrainienne. Cf. son livre (*ŽNA*, p. 97).

⁹⁴⁾ D'après Margolin, « à l'étranger, l'opinion en sait bien plus long sur les pogroms des "petluristes" que sur ceux commis par l'armée de Denikine, — bien que ces derniers aient été, à la fois, plus nombreux et plus horribles que les premiers. Ceci peut s'expliquer non seulement par la propagande des milieux réactionnaires, partisans d'une "Russie unie", qui utilisaient les vieilles relations et les moyens importants qu'ils possédaient, tant en Amérique qu'en Europe Occidentale, mais encore par le fait indéniable que la première vague de pogroms

de diffamation — Petlura suggéra, par l'entremise des représentants de l'Ukraine à Paris, aux diverses organisations juives d'envoyer des délégués qui siègeraient à une commission d'enquête sur les pogroms antisémites d'Ukraine. L'objectif de cette commission aurait été d'établir les responsabilités des crimes perpétrés contre la population juive.⁹⁵⁾ Malheureusement, le Conseil des associations juives de Paris refusa l'invitation du gouvernement ukrainien, étant donné que « la situation d'anarchie où se trouve l'Ukraine exclut », selon le conseil, « la possibilité d'examiner sur place et de reconstituer la véritable image des pogroms ». Le docteur Margolin condamna ce refus des Juifs de saisir l'occasion qui leur était offerte par Petlura de faire le procès moral de ceux qui portaient la responsabilité de la tragédie des Juifs.⁹⁶⁾

Le seul encouragement reçu par le Directoire, après tous les efforts qu'il avait déployés pour former cette commission, vint d'Israël Zangwill, fondateur de l'Organisation territoriale juive, par une lettre du 20 octobre 1919. Bien que ne pouvant représenter sa propre organisation au sein de la commission envisagée, en raison de sa mauvaise santé, ce responsable juif distingué exprimait sa confiance dans les bonnes intentions du gouvernement ukrainien. Il écrivait notamment :

« Toutefois, j'en profite pour dire qu'il n'était nul besoin de cette démarche, non plus que de l'admission, pleine de franchise, de votre part, que des actes regrettables se sont produits dans les villes, pour que je sois convaincu que votre gouvernement accomplit une tâche difficile, et peut-être même, la plus difficile de toutes, pour arrêter les massacres dont l'état anarchique de la Russie est grandement responsable. Les droits nationaux que vous avez octroyés aux Juifs portent témoignage qui vous êtes un vrai homme d'Etat, ce qui contraste avec la politique juive de la Pologne. Je ne puis que souhaiter de voir votre République préservée d'offrir au reste du monde le spectacle de la force brutale et du patriotisme exalté, grâce à la coopération sincère et au respect mutuel des diverses composantes ethniques et religieuses avec lesquelles on édifie un Etat moderne. »⁹⁷⁾

devait nécessairement frapper davantage les imaginations ». Cf. Margolin, *The Jews of Eastern Europe*, p. 131. En ce qui concerne les statistiques — qui confirment les assertions de Margolin, voir « Le dixième anniversaire du pogrom de Denikine », in *Zbirnyk prac' Jevrejs'koji Istoryčno-Arkheografičnoji Komisiji* (Recueil des travaux de la Commission Historique et Archéographique Juive, Kiev, 1929, tome II, p. 388). En ukrainien.

⁹⁵⁾ Il serait bon de noter que c'est Petlura qui eut l'idée de suggérer la création d'une commission composée de Juifs. Cela montre bien qu'il n'avait rien à redouter ou à dissimuler.

⁹⁶⁾ Pour plus de détails, cf. Margolin, *Ukraina i politika Antanty* (L'Ukraine et la politique de l'Entente), pp. 296-300.

⁹⁷⁾ « The Jewish Question in Ukrainia », in *Eastern Europe*, 1^{er} novembre 1919, p. 160.

Petlura continua de témoigner un vif intérêt à la condition des Juifs — même après que les bolchevistes l'eussent contraint à se replier en Pologne. Connaissant le désordre ambiant — qui constituait une menace tout particulièrement pour les Juifs, Petlura demanda aux Ukrainiens de ne pas se trouver compromis dans quelque acte antisémite que ce fût. Son adresse au peuple ukrainien, en 1921, avait le ton coutumier de ses ordres du jour antérieurs. « Je vous ordonne », commandait-il, « de punir sans pitié les bolcheviks, les communistes et autres brigands qui commettent des pogroms antisémites et massacrent les populations ». Petlura concluait son adresse en promettant de châtier tous les coupables lorsqu'il rentrerait en Ukraine.⁹⁸)

Envisageant un soulèvement populaire contre les bolcheviks, qui aurait permis son retour en Ukraine, Petlura prit une série de dispositions, destinées à assurer réellement la sécurité de la population juive. Mettant à profit la convocation du douzième Congrès sioniste, qui se tenait à Carlsbad, Petlura y envoya ses représentants (Roman Smal'-Stots'ky et Maksym Slavins'ky), porteurs d'une proposition prévoyant la création par les Juifs de leur propre corps de gendarmerie, financé par l'Etat ukrainien.⁹⁹) La discussion, menée par Slavins'ky et Jabotinsky, le 4 septembre 1921, aboutit à un protocole d'accord qui prévoyait une gendarmerie juive, bien équipée et instruite, adjointe à l'armée ukrainienne — de manière à assurer la sécurité de la population juive, dans les secteurs susceptibles d'être occupés par l'armée ukrainienne.¹⁰⁰)

Le protocole Jabotinsky-Slavins'ky n'entra jamais en vigueur, vu qu'aucune opération de grande envergure contre les bolcheviks ne s'avéra réalisable. Cependant, il demeure une preuve d'importance, qui montre combien le bien-être des Juifs d'Ukraine préoccupait Petlura.

En présence de cette preuve, l'accusation d'antisémitisme, souvent renouvelée à l'endroit de Petlura, apparaît absurde. Vladimir Jabotinsky, peut-être l'une des plus grandes figures du judaïsme au XX^e siècle, connaissant bien les problèmes des Juifs d'Europe orientale, a catégoriquement écarté l'idée d'une haine de Petlura à l'encontre des Juifs. C'est lui qui a écrit :

⁹⁸) *Symon Petljura. Stati, lysty, dokumenty* (Simon Petlura. Articles, lettres, documents), pp. 287-289.

⁹⁹) Smal'-Stoc'kyj (Roman), « Symon Petljura » (Simon Petlura), in *The Slavonic Review*, vol. V, Londres, 1926/1927, p. 156 ; cf., également, *Meždunarodnaja žizn'* (La Vie internationale) (Moscou, 1922), p. 42 (en russe).

¹⁰⁰) On trouvera le texte intégral de l'accord dans *Documents sur les pogroms en Ukraine*, pp. 168-169 ; sur son contenu, ainsi que sur la réaction des Juifs, cf. Schechtman (Joseph B.), *Rebel and Statesman : The Vladimir Jabotinsky Story* (New York, 1956), pp. 399-413 ; cf., aussi, *Projet de note du 17 octobre 1921*, se trouvant dans les archives du Prof. Ievhen Onats'kyj, pièce n° 50, pp. 2-3 (Ukrainian Museum-Archive, South Bound Brook, New Jersey).

« C'est un fait, ni Petlura ni Vynnytchenko, ni aucun membre en vue du gouvernement ukrainien n'ont été des instigateurs de pogroms. J'ai grandi avec eux et, à leurs côtés, j'ai combattu l'antisémitisme ; personne ne parviendra jamais à persuader aucun sioniste du sud de la Russie ni moi-même que des gens de cette qualité peuvent mériter le qualificatif d'antisémites. »

La tentative de certains de démontrer la complicité de Petlura dans les pogroms contre les Juifs d'Ukraine est aussi inepte. La tentative récente, due à Hannah Arendt, d'établir un parallèle entre le cas Petlura et le cas Eichmann, célèbre suppôt d'Hitler, présente un caractère particulièrement préoccupant.¹⁰¹⁾

Un examen critique et impartial de la question complexe des pogroms est non seulement souhaitable, mais encore indispensable. Toutefois, on doit l'effectuer avec objectivité et prudence, de crainte d'alimenter les passions insatiables des judéophobes ou des ukrainophobes, ou bien des deux à la fois, en se laissant aller à des généralisations sans fondement et de parti pris.

Le docteur Joseph Lichten, directeur national des affaires interculturelles de la Ligue contre la diffamation (Anti-Defamation League), a regretté une telle situation — résultant d'un examen partiel et simpliste de problèmes complexes. Et il consignait :

« Il est pénible que, hors des sphères ukrainiennes, son nom [Petlura] soit devenu quasiment synonyme d'ennemi du peuple juif. Comment Petlura aurait-il pu faire plus qu'il ne fit, pour éteindre les pogroms, dans une période d'anarchie, alors qu'il n'avait pas pleinement en main le contrôle de sa propre armée ? Cette interrogation attend toujours une réponse. Or, cette réponse conditionnera grandement, dans l'avenir, des rapports ukraino-juifs harmonieux. Une chose est sûre : on doit considérer comme une grande injustice historique le fait d'imputer à Petlura, personnellement, des crimes perpétrés par divers « otamans » tels que Makhno, Hryhorijiv, Semesenko, ou par des individus proches de l'hetman. »¹⁰²⁾

La question de la culpabilité de Petlura, dans les pogroms contre les Juifs, semble purement académique, étant donné la situation de l'époque, et compte tenu de toutes les mesures prises par lui pour arrêter ou empêcher ces pogroms. L'assertion selon laquelle Petlura n'a pas fait montre d'une détermination suffisante, ou bien, encore,

101) *Materials Concerning Ukrainian-Jewish Relations*, p. 16 ; cf., également, *En notre âme et conscience. La vérité sur Simon Petlura*, Paris, 1958, p. 77.

102) Hannah Arendt qui, d'ordinaire, est une chercheuse impartiale et circonspecte, a grossièrement exagéré, dans cette affaire, pour échafauder sa théorie. Voir son *Eichmann in Jerusalem : A Report on the Banality of Evil* (New York, 1963), pp. 243-245.

103) Lichten (Joseph L.), « A Study of Ukrainian-Jewish Relations », in *The Annals of the Ukrainian Academy of Arts and Sciences in the U.S.* (New York, 1956), vol. V, pp. 1167-1168.

aurait pu faire davantage pour prévenir les pogroms, relève de l'abstraction. S'aventurer sur un tel terrain et s'y perdre en conjectures, ne pourrait que favoriser la création d'une atmosphère passionnelle.

Après avoir pris connaissance des documents contenus dans cet article, condamner Petlura, en lui attribuant la paternité de la tragédie qui s'abattit sur les Juifs d'Ukraine, signifie condamner un innocent, et défigurer la longue histoire des rapports ukraino-juifs.

COMMUNICATIONS

Lettre aux Editeurs :

A la lecture de la « réfutation » de M. Szajkowski, il m'a paru clair que son intérêt pour la question et son argumentation n'avaient rien à voir avec l'Histoire et la vérité historique. Cette « réfutation » révèle un trait psychologique qui peut aider à expliquer son zèle et son irrésistible besoin de compilation en vue de trouver un symbole incarné portant la culpabilité des exactions horribles contre le peuple juif. Ce symbole Szajkowski l'a, bien sûr, trouvé en la personne de Simon Petlura.

Le rôle difficile de touche-à-tout engendre une situation qui rend extrêmement difficile tout dialogue solidement argumenté avec M. Szajkowski. Aussi j'estime que je dois aux lecteurs de mon article de rectifier ses erreurs et ses affirmations tendancieuses.

Pour rendre sa thèse plus convaincante et pour donner l'impression qu'il est en possession de la vérité cachée, M. Szajkowski a recouru à une méthode fort peu orthodoxe. Il a obtenu de moi l'assurance verbale de ne pas utiliser, c'est-à-dire de ne pas citer, comme une de mes sources, l'ouvrage de Tcherikower : **Di Ukrainer Pogromen in Yor 1919** (Les pogroms de 1919 en Ukraine). L'importance de Tcherikower comme source décisive et comme autorité faisant foi, pour Szajkowski, est tout à fait évidente.¹⁾ Sa position s'est encore confortée lorsque je me suis vu refuser l'accès aux archives de Tcherikower et aux divers autres documents concernant les pogroms — à l'Institut YIVO d'études juives (YIVO Institute for Jewish Research).²⁾ Toutefois, bien que je regrette que l'on ne m'ait pas autorisé à consulter les archives de Tcherikower,

1) Bien que j'aie tenu parole, je dois dire que j'ai eu à disposition, traduits pour moi, des passages pertinents du livre de Tcherikower, afin d'établir si, oui ou non, il contenait une preuve décisive. D'après ces traductions, j'ai conclu que le procès fait à Petlura, dans le livre de Tcherikower, n'avait d'autre fondement que la pure imagination.

2) L'impossibilité où je suis de lire le yiddish a été la raison que l'on m'a opposée, lorsque j'ai demandé l'autorisation d'effectuer des recherches au YIVO Institute, — impossibilité qui m'aurait empêché d'exploiter la majeure partie des pièces contenues dans les archives de Tcherikower », ainsi qu'il me fut déclaré (Lettre de Shmuel Lapin à Hunčak, du 20 janvier 1969).

en passant au crible les preuves avancées par Szajkowski et tirées de ces archives, je suis parvenu à la conclusion que je n'avais vraisemblablement pas perdu grand-chose et que M. Szajkowski avait confondu fiction et oui-dire avec l'information positive, deux exemples suffisant à étayer mon affirmation :

1) A la page 212 de son article, M. Szajkowski invoque l'autorité de Tcherikower pour prouver que Petlura avait élevé l'otaman Yakiv Chepel, qui opérait sur le théâtre d'opérations de Lityn-Khmel'nyk, au grade de général. C'est ce qu'avait dit, dans sa déposition au procès de Paris, Tcherikower. En réalité, il s'agissait de Volodymyr Chepel, natif de Zolotonocha et sans liens de parenté avec Yakiv, qui fut élevé au grade de général de brigade et mis à la tête d'une division de cavalerie.³⁾

2) A la page 193, M. Szajkowski commet une erreur monumentale. Et peut-être cela — plus que toute autre chose peut aider à expliquer la légende suivant laquelle Petlura aurait commis des actes antisémites. Je cite Szajkowski :

« ...le 30 août 1918, lorsque les bolcheviks évacuèrent Kiev, le Conseil municipal constitua une milice de volontaires. Le lendemain, les hommes de Petlura occupèrent la ville ; ils arrêtaient et massacraient trente-sept miliciens juifs. Le père de l'une des victimes, Jacob Safran, tenta, pendant des années, de faire ce que Schwartzbard fut en mesure d'exécuter en 1926. »

Je puis déclarer, en toute certitude, que — mis à part les viles intentions de Safran — rien, dans le passage cité, n'est vrai. C'est un fait bien connu qu'à la suite du coup d'Etat organisé par les Allemands du 28 avril 1918, qui installa Pavlo Skoropads'ky comme hetman d'Ukraine, Petlura abandonna la scène politique. Toutefois, étant donné sa popularité, il fut, peu après, élu président du Zemstvo de la province de Kiev (Assemblée des notables et propriétaires terriens de la province de Kiev), — fonction qu'il remplit jusqu'à son arrestation, le 12 juillet 1918.⁴⁾ Il fut incarcéré pendant quatre mois, au cours desquels il eut de longs entretiens avec Moiseï Rafeš sur les possibilités d'une collaboration ukraino-juive.⁵⁾ Parler de l'évacuation de Kiev, par les bolcheviks, le 30 août 1918, et de l'occupation par les hommes de Petlura de cette ville le len-

³⁾ Oleksander Docenko, *Litopys Ukraïns'koji Revoljuciji* (Chronique de la Révolution Ukrainienne), L'viv, 1923, tome II, chapitre 4, p. 260. En ukrainien. Je possède également un portrait de Volodymyr Šepel, en uniforme. Il est digne d'intérêt de noter que Szajkowski fait une confusion constante des substantifs « hetman » et « otaman ». Il y a, pourtant, une différence fondamentale entre ces deux titres.

⁴⁾ Macijevyč (Koš), « Na zems'kij roboti » (Au Zemstvo), in *Zbirnyk pam'jati S. Petljury*, Prague, 1930, pp. 195-202. En ukrainien.

⁵⁾ Rafeš (Moisej), *Dva goda revoljucii na Ukraine* (Deux années de révolution en Ukraine) (Moscou, 1920), p. 133 (en russe).

demain, c'est montrer une parfaite ignorance des événements politiques qui se sont produits en Ukraine ; pas un seul ouvrage de base écrit sur la révolution ukrainienne n'en parle.⁶⁾

D'autre part, M. Szajkowski est coupable d'interprétations erronées et de citations séparées de leur contexte. Je veux parler de la manière dont est évoqué le cas de Schwartzbard et de la discussion concernant le Quatrième Universal. Nulle part, dans mon article, je n'ai affirmé catégoriquement que Schwartzbard était un agent bolchevique. Me fondant sur le document que j'ai cité en bas de page (note ⁵), je me suis borné à déclarer que : « Vengeur pour certains, agent bolchevique, ou, au moins, instrument d'une conspiration communiste pour d'autres, Schwartzbard risque fort de rester, à jamais, une énigme. Quelle que soit la vérité... » (p. 164). Cette constatation équivaut difficilement à un jugement. Szajkowski l'a encore compris comme une « accusation voulant que Schwartzbard fût un agent bolchevique... » (p. 184). Il ne serait pas inintéressant de relever que — alors que je m'étais borné à citer Schwartzbard en passant — Szajkowski en fait une question de fond. La raison de son intérêt devient évidente, lorsqu'il admet avoir connu Schwartzbard pendant des années (p. 203). Il apparaît que la simple supposition que Schwartzbard ait agi en qualité d'agent bolchevique, en assassinant Petlura, réveille quelques vieilles blessures chez M. Szajkowski. Pourtant, les preuves sont d'une nature telle qu'un historien ne peut les écarter purement et simplement.

Dans son examen du Quatrième Universal, publié le 22 janvier, et qui proclamait l'Ukraine « République indépendante et souveraine », M. Szajkowski commet 2 erreurs plutôt graves. Premièrement, il tombe dans le piège de la propagande démodée des ennemis d'un Etat ukrainien, laquelle, visant à discréditer les aspirations des Ukrainiens aux yeux des puissances alliées, prétendait que toutes les décisions du gouvernement ukrainien étaient inspirées et soutenues par les Allemands.⁷⁾ Rien ne saurait être plus éloigné de la vérité. En réalité, ce fut l'attitude inamicale du Gouvernement Pro-

⁶⁾ Page 188, Szajkowski fait une autre révélation absolument extraordinaire, à savoir que « le 16 octobre 1918, le lendemain de l'entrée de Petlura à Kiev, l'Ukrainskaja Stavka (l'état-major ukrainien) lança une attaque contre la bourgeoisie juive... ». Il convient, à nouveau, de rappeler à nos lecteurs que, du 12 juillet au 12 novembre 1918, Petlura se trouvait en prison et, par conséquent, dans l'incapacité de commander une armée.

⁷⁾ Un autre exemple de vérité, concoctée à l'usage des esprits simples, se trouve dans le rapport, en date du 2 mai 1919, adressé à son gouvernement par le chargé d'affaires britannique à Bucarest (Roumanie), et par lequel il l'informe d'un entretien qu'il a eu avec le ministre de Russie, M. Poklevskij qui « (...) a exprimé beaucoup d'amertume au sujet de l'engouement de la France pour l'Ukraine. Il a estimé que la création de cet Etat était, en réalité, une invention des Allemands, car il était peuplé, essentiellement, de juifs allemands... » (Cf. Foreign Office 371/3979, Document N° 72130, Public Record Office, Londres).

visoire russe puis, par la suite, l'hostilité ouverte des Soviets, qui convainquirent les Ukrainiens que seule l'indépendance nationale permettrait la réalisation de leurs aspirations politiques. En effet, la proclamation du Quatrième Universal fut le pas final, dans la réalisation de ces prémisses fondamentales. Et les Allemands n'avaient absolument rien à voir dans l'affaire. Peut-être M. Szajkowski confond-il le Quatrième Universal avec l'une des clauses du deuxième traité de Brest-Litovsk qui, effectivement, forçait la Russie soviétique à reconnaître l'indépendance de l'Ukraine.⁸⁾

Mais il y a plus grave. M. Szajkowski se permet de citer des pièces en les isolant de leur contexte. Dans mon examen (pp. 168-169) de l'attitude des délégués juifs à la Rada Centrale à l'égard du Quatrième Universal, j'ai paraphrasé ainsi Solomon Goldelman : « Les représentants du Bund et les " Russes " qui, pour la plupart, étaient des Juifs russifiés, votèrent contre l'Universal, tandis que ceux des autres partis juifs s'abstinrent unanimement. »⁹⁾

M. Szajkowski escamote une partie de la citation (les « Russes » étaient pour la plupart des « Juifs russifiés ») (p. 189) et la sort du contexte de la procédure de vote concernant le Quatrième Universal ; il néglige de citer sa source (Goldelman), et reprend la phrase dans un contexte complètement différent. Cette méthodologie de discussion pseudo-scientifique est, pour moi, une nouveauté absolue, et je m'interrogerais sérieusement sur sa valeur — si, comme c'est évident, son but n'était d'engendrer la confusion. Je formule également de sérieuses réserves à l'égard de sa présentation du point de vue sans fondement mais plein de prévention de M. Heifetz (pp. 188, 190) — qu'il considère comme un témoignage digne de foi.

Des différents problèmes que je désire soumettre à discussion, dans ma réponse à la « réfutation » de M. Szajkowski, la question du bolchevisme et l'importance de la participation des Juifs au mouvement bolchevique occupe une place privilégiée. Szajkowski, avec son habituelle suffisance, m'accuse de négliger de « discuter le fait que le mouvement pour l'indépendance ukrainienne fut, fondamentalement, une poussée locale de bolchevisme. De plus, il me reproche de passer sur « le fait que les pogroms sont la cause de la propagation du bolchevisme et d'un état d'esprit hostile à l'indépendance, chez les Juifs. » (p. 184). Plus loin, il assure le lecteur

⁸⁾ Le premier Traité de Brest-Litovsk fut signé entre les Puissances Centrale et la République Ukrainienne, le 9 février 1918. Le 3 mars 1918, un traité de paix fut signé entre la Russie Soviétique et les Puissances Centrales. Pour plus de précisions sur ces deux traités, cf. Wheeler-Bennett (John W.), *Brest-Litovsk : The Forgotten Peace*, Londres, 1956, pp. 392-408.

⁹⁾ Goldelman (Solomon), *Zydivs'ka nacional'na avtonomija na Ukrajinji* (L'autonomie nationale juive en Ukraine, Munich, 1963, p. 35) (en ukrainien). En 1968, le livre du professeur Goldelman a été traduit en anglais et publié à Chicago. Quant aux noms de ceux qui votèrent contre l'adoption du Quatrième Universal ou qui s'abstinrent, cf. Dorošenko (Dmytro), *Istorijska Ukrajinj, 1917-1923* (New York, 1954), tome I, p. 268 (en ukrainien).

qu'« il serait facile de multiplier les preuves démontrant que le bolchevisme était plus important, proportionnellement, chez les Ukrainiens et les Russes que chez les Juifs » (p. 190).

Est-il réellement exact que les pogroms provoquèrent des conversions au bolchevisme parmi les Juifs, qu'il y eut, proportionnellement, plus d'Ukrainiens et de Russes dans le mouvement bolchevique que de Juifs, et que les bolcheviks représentaient le mouvement ukrainien pour l'indépendance ? Au premier élément de cette question, on ne peut répondre d'aucune façon, pour la simple raison qu'aucune étude n'a jamais été effectuée sur les motivations qui font adhérer au mouvement communiste. Cela, d'ailleurs, n'est pas pour nier, bien sûr, que certains Juifs ont pu se retrouver dans le camp communiste à la suite des pogroms. Cependant, toute affirmation dans ce sens doit être considérée, dans le meilleur des cas, comme une jonglerie intellectuelle, et donc, dépourvue d'intérêt.

Que les Juifs aient été considérablement impliqués dans les mouvements radicaux est un fait historique. Au cinquième Congrès du Parti des travailleurs sociaux-démocrates russes, qui se tint à Londres en 1907, la délégation juive était, numériquement, la deuxième en importance, — possédant douze représentants, soit 11,4% du total des délégués. Par contre, les bolcheviks ukrainiens n'avaient qu'un seul délégué, — ce qui correspond à 0,95 % du total des délégués bolcheviques.¹⁰⁾ Au moment du désastre de 1917, lorsque de nombreux mencheviks rallièrent les bolcheviks, et plus tard, lorsque le Bund fit de même, la participation juive aux activités bolcheviques devint considérable. Les Juifs étaient surtout représentés à la fois aux postes supérieurs et inférieurs du Parti bolchevique.¹¹⁾ Au niveau local, le mieux est, sans doute, pour se faire une idée exacte de la participation juive, de se référer à un rapport transmis par l'amiral commandant la flotte britannique de la mer Noire, le 6 juin 1919. On y lit :

« ...le bolchevisme gagne rapidement du terrain en Ukraine... Les (paysans et travailleurs) se sont rendu compte que leurs propres soviets locaux sont constitués, dans leur grande majorité, par ces Juifs qu'ils haïssent ; que ces soviets effectuent des réquisitions aussi bien chez les travailleurs et les paysans que chez les propriétaires terriens, et que le règne du bolchevisme est encore plus tyrannique qu'aucun autre gouvernement dont ils ont eu à pâtir. C'est à juste titre qu'on en impute la responsabilité aux Juifs. Et il existe des signes d'un violent ressentiment à l'égard des Juifs, qui gagne tout le Sud de la Russie... Ce

¹⁰⁾ *Londoniskij S'jezd Rossijskoj Social-Demokratičeskoj Rabočej Partii. Polnyj tekst protokolov* (Congrès de Londres du Parti Travailleur Social-Démocrate Russe. Texte intégral des minutes), Paris, 1909, p. 449. En russe.

¹¹⁾ Schapiro (Leonard), « The Role of the Jews in the Russian Revolutionary Movement », in *The Slavonic and East European Review*, vol. XI, décembre 1961, pp. 164-165.

ressentiment anti-juif est, en fait, un ressentiment antibolchevique, (vu que) pratiquement tous les commissaires politiques sont des Juifs, et que les Juifs sont largement majoritaires dans pratiquement tous les soviets ».¹²

Ce rapport de l'amirauté se trouve confirmé et corroboré par d'autres sources de l'époque. Il constitue donc un document digne de foi.¹³)

M. Szajkowski dénature complètement le rôle des bolcheviks ukrainiens, dans la lutte des Ukrainiens pour l'indépendance. A aucun moment, durant la période 1917-1921, le Parti communiste ne fut, en Ukraine, un parti majoritaire, ni, ce qui est encore plus important, ne s'identifia à la lutte des Ukrainiens pour l'indépendance. Les sources soviétiques précisent qu'en mars 1917 l'organisation bolchevique de Kiev comptait à peine deux cents membres.¹⁴) Cette impuissance relative des bolcheviks, dans la capitale de l'Ukraine, se manifesta au grand jour lors des élections au conseil municipal de Kiev, le 7 août 1917, où les bolcheviks n'obtinrent que six des quatre-vingt-dix-huit sièges totaux. Même après le triomphe du bolchevisme en Russie, la situation ne se modifia pas sensiblement. C'est ainsi, par exemple, que lorsque les bolcheviks d'Ukraine convoquèrent le Congrès panukrainien des délégués des travailleurs, soldats et paysans, le 17 décembre 1917, ils s'aperçurent que soixante, seulement, des 2 500 délégués approuvaient le programme bolchevique.¹⁵) L'impuissance des bolcheviks, dans la vie politique ukrainienne, fut encore démontrée lors des élections à l'Assemblée constituante panrusse, qui se déroulèrent en novembre-décembre 1917, et où les bolcheviks ne recueillirent que 10 % des 8 201 065 suffrages exprimés, tandis que les partis ukrainiens recueillaient 53 % des voix.¹⁶)

¹²) Pour plus de détails sur ce rapport, cf. Foreign Office, 371/3965 Doc. № 96522, Public Record Office, Londres.

¹³) Pour plus de détails, cf. *Political Report from the Ukraine of 3. 3. 20*, Foreign Office 371/3966 Doc. № 187175 ; cf., aussi, *Secret Report of the War Office on the British Military Mission, South Russia, oct. 8, 1919*, pp. 50-51, Foreign Office 371/3979 Doc. № 157024 ; cf., également, *Report of Major H.B. Mockett of the British Military Mission in Poland on operations against the Bolsheviks in the neighbourhood of LIDA* (sept. 29, 1920), Foreign Office 371/5398 Doc. № 196/196/55 ; cf., également, *Report of the British Military Mission, South Russia, Ekaterinodar, July 4, 1919*, W O 196/1190 Doc. № 3591.

¹⁴) Kulyk (I.), « Kievskaja organizacija ot fevralja do oktjabrja 1917 goda », in *Letopis Revoljucii*, Kharkov, n° 1, 1924, p. 189. (« L'Organisation de Kiev de février à octobre 1917 », in *Chronique de la Révolution*, Kharkiv, n° 1, 1924, p. 189 (en russe).

¹⁵) Khrystjuk (Pavlo), *Zamitky i materijaly do istoriji ukrajins'koji revoljuciji, 1918-1920 rr.* (Notes et matériaux pour servir à l'histoire de la révolution ukrainienne, 1918-1920) (Vienne, 1921), tome II, p. 69 (en ukrainien).

¹⁶) Pour plus de détails, cf. Radkey (O.H.), *The Election to the Russian Constituent Assembly of 1917*, Cambridge, 1950, p. 161.

En fin de compte, le plus critique était la composition nationale du Parti bolchevique d'Ukraine et ce qu'il pouvait bien avoir de commun avec les aspirations politiques ukrainiennes. Malheureusement, nous ne disposons pas, avant 1922, de statistiques sérieuses, concernant la composition ethnique du Parti communiste d'Ukraine. Toutefois, nous pouvons, en recourant à diverses sources, supputer qu'il n'était ukrainien ni d'inspiration, ni de composition. La composition du Parti communiste ukrainien en 1922 était la suivante : Russes, 53,6 % ; Ukrainiens, 23,3 % ; Juifs, 13,6 % ; divers 9,5 %. C'est seulement en 1926 que le Parti communiste ukrainien put se vanter de compter 43,9 % d'Ukrainiens.¹⁷⁾

Avant cette date, les Ukrainiens constituaient une minorité à part parmi les militants de base du Parti communiste ukrainien. Le caractère non-ukrainien du Parti communiste se voit, en microcosme, si nous prenons en exemple la composition du comité municipal bolchevique de Kiev, élu lors d'une réunion tenue en mai 1917. Sur les quinze membres élus, un seul — Volodymyr Zatonsky — était d'origine ukrainienne. Les autres membres du comité étaient : G. Piatakov, A. Horvitz, M. Zarnitsyn, E. Bosch, I. Kreisberg, R. Farbman, M. Kugel, et les sieurs Liber, Nusbaum, V. Primakov, Pavel Loginov, S. Schreiber, M. Reut, Dovnar-Zapolski.¹⁸⁾

Cette anomalie politique, que nous venons d'observer dans la capitale de l'Ukraine, se retrouve dans la composition, essentielle-ment non ukrainienne, du Comité central du Parti communiste ukrainien, ainsi que dans le fait que Piatakov, Kviring, Molotov, Kossior, Kaganovitch et Postychev, premiers secrétaires du Parti communiste ukrainien, n'étaient pas, non plus, Ukrainiens.¹⁹⁾

En tenant compte du caractère purement artificiel, car non ukrainien sur le plan ethnique, de la direction et de la base du Parti communiste ukrainien et de l'orientation centralisatrice du Parti communiste russe, l'indifférence et, même, l'hostilité à l'égard du mouvement national ukrainien devient plus aisément compréhensible. Serhii Mazlakh, et Vasyl Chakhrai, deux bolcheviks ukrainiens notables, ont décrit de manière fort pittoresque le soi-disant « caractère ukrainien » du Parti communiste ukrainien.²⁰⁾

L'attaque éhontée de M. Szajkowski contre le révérend Klodnytsky, mettant celui-ci dans le même sac que les otamans qui se rendirent célèbres pour leurs exactions envers les Juifs, est à la fois malhon- nête et injustifiée. Certes, l'impôt que Klodnytsky avait prélevé sur la population civile (juive) n'était pas un acte légal. En tant que

17) Borys (Jurij), *The Russian Communist Party and the Sovietization of Ukraine* (Stockholm, 1960), p. 155.

18) Kulyk, *op. cit.*, p. 191.

19) Borys, *op. cit.*, pp. 142-153.

20) Cf. Mazlakh (Serhij) et Šakhraj (Vasyl'), *Do khvyli. Ščo dijetsja na Ukrajinі i z Ukrajinou* (Le temps présent. A propos de ce qui se passe en Ukraine et de ce qu'il advient de l'Ukraine) (Saratov, 1919, et réédition, 1967, New York). Voir, en particulier, les pp. 97-99, 107, 162, 165, 168, 191-192, 242 (en ukrainien).

représentant de l'armée, il n'y était aucunement autorisé, encore qu'il y ait été contraint pour secourir les Juifs nécessiteux qui souffraient de privations de toute sorte. La noblesse de ses motifs et la répartition équitable des fonds, pour pourvoir aux divers besoins de la population juive — fait que Szajkowski lui-même relate (pp. 209-210) — permettraient difficilement de ranger le révérend Klodnytsky parmi les brigands et les exploités, — ce que suggère pourtant M. Szajkowski.

Le témoignage que nous tenons des Juifs de Khmel'nyk contredit absolument les assertions de M. Szajkowski. Dans un document du 13 mai 1920, signé par plus d'une centaine de Juifs, le révérend Klodnytsky est félicité de l'intérêt qu'il a montré pour le bien-être de la population, — « quelle que fût sa nationalité »²¹⁾ Ce témoignage a été corroboré par M^{me} Golda Liebeskind, qui a habité Khmel'nyk jusqu'en 1921 et a écrit que le révérend Klodnytsky avait toujours « montré un profond intérêt pour tous les habitants, quelle que fût leur nationalité ou leur religion... » ; « par la sollicitude qu'il a montrée pour la population juive et par ses efforts pour améliorer son sort », poursuit M^{me} Liebeskind, « le révérend a conquis le respect et la réelle confiance de la communauté juive de Khmel'nyk et de Lityn ». M^{me} Liebeskind termine sa lettre en félicitant la Ligue des B'nai B'rith contre la Diffamation pour son attribution au révérend Klodnytsky du prix du Flambeau de la liberté, « récompense bien méritée, car, à une époque critique, il s'est révélé être un homme véritablement bon. »²²⁾

Un témoignage important et concordant, en faveur du révérend Klodnytsky, a été rendu par une source au-dessus de tout soupçon, le grand rabbin Bilik, de Khmel'nyk. En sa qualité de chef spirituel de sa communauté, le rabbin Bilik exprimait les sentiments de son peuple, lorsqu'il parlait de Klodnytsky comme d'« un homme qui s'est signalé par sa grandeur d'âme, son amour de la vérité et son amour du peuple juif ». Comme représentant de l'autorité militaire ukrainienne dans le comté de Lityn, le révérend Klodnytsky a, non seulement « sauvé tous les Juifs de la région du fer et du feu », mais encore « créé des hôpitaux, des hospices de vieillards, et a pris soin des pauvres, leur procurant nourriture et bois à brûler ». Le rabbin Bilik a rendu le suprême hommage à l'esprit d'humanité qui animait Klodnytsky, lorsqu'il a proclamé celui-ci « digne de se voir confier l'honneur de conduire les fils de Jacob dans leur pèlerinage à la montagne de Dieu »²³⁾

21) Le Révérend Klodny'kyj est en possession du document original.

22) Lettre de Liebeskind à Hunčak du 19 novembre 1969. L'auteur possède un double de la lettre — l'original ayant été adressé à la Ligue des B'nai B'rith contre la Diffamation, à New York, pour lui permettre de compléter son dossier sur la question.

23) Pour le texte intégral de cette attestation, cf. *Congressional Record : Proceedings and Debates of the 19th Congress, Second Session*, Washington, 13 juillet, 1866, n° III, pp. A3654-A3655.

Oui, M. Szajkowski aurait dû prendre en considération le témoignage du rabbin Bilik, avant d'entreprendre une campagne d'accusations injustes et de nature criminelle. Mais la méthode utilisée par Szajkowski ne se limite pas simplement à l'examen du cas du révérend Klodnytsky. Sur le jugement inique de Vladimir Tiomkin, M. Szajkowski s'en prend à Arnold Margolin — homme d'un noble caractère et dévoué, toute sa vie, à la communauté juive —, le qualifiant d'individu au caractère faible ». Or, à l'époque de la dure répression tsariste, Margolin plaïda avec un grand courage, en tant qu'avocat de la défense, dans de nombreux procès intentés à des Juifs. Le plus spectaculaire de ces procès fut celui de Mendel Beiliss durant lequel Arnold Margolin défia — seul — le système de persécution tsariste. Il fut, pour cela, rayé du barreau, mais Beiliss fut acquitté, et l'honneur des Juifs démontré à la face du monde entier.²⁴⁾

M. Szajkowski semble de manière générale, assez amateur d'opinions sommaires. Aussi les B'nai B'rith ont-ils commis un acte « franchement stupide » en décernant la distinction du Flambeau de la liberté (Torch of Liberty Award) au révérend Klodnytsky ; en engageant ce dialogue, les Juifs « ne représentent qu'eux-mêmes », et, de plus, n'ont pas « la stature de Schlechtman ». M. Szajkowski pense-t-il donc qu'on a été le chercher, et qu'il est qualifié pour émettre des avis aussi cavaliers ?

J'ai le sentiment que les critiques faites au sujet d'Arnold Margolin et du dr Joseph Lichten, directeur national des affaires interculturelles des B'nai B'rith, sont directement liées à ce que Szajkowski pense, sans doute, être le « danger » d'un dialogue judéo-ukrainien ; à l'évidence, il transpose ses propres fantasmes, les projetant sur ce dialogue, et nous affirmant qu'un *mea culpa* des Ukrainiens et une condamnation de Petlura constituent les conditions *sine qua non* pour amorcer toute discussion, le dr Lichten, à l'encontre de M. Szajkowski, a toujours encouragé le dialogue judéo-ukrainien, et il y a pris une part active, considérant que c'était une condition préalable à une entente durable. L'intérêt qu'il porte à la compréhension ukraino-juive n'est, bien sûr, que l'une des facettes de ses nombreuses activités qui ont pour but l'établissement de meilleurs rapports entre les non-Juifs et les Juifs de la diaspora.

J'aimerais prévenir les craintes de M. Szajkowski quant au dessein qui a été le mien écrivant cet article. Mon principal et, en vérité, unique objet lorsque j'ai entrepris l'étude de ce sujet si propice aux controverses, n'était pas d'entraîner une modification du point de vue des Juifs, par mes conclusions, mais, plutôt, de découvrir la vérité et de la répandre. En tant qu'historien, mon rôle diffère de celui d'un publiciste ou d'un homme engagé politique-

²⁴⁾ Pour plus de détails sur l'affaire Beiliss, cf. Margolin (Arnold), *The Jews of Eastern Europe*, New York, 1926, pp. 155-247, ainsi que Samuel (Maurice), *Blood Accusation*, Philadelphie, 1966.

ment. Cependant, l'un de mes vœux les plus chers est que les Juifs et les Ukrainiens, qui ont partagé, durant un millier d'années, la même histoire recherchent, enfin, et trouvent l'entente. Mais je ne puis changer le passé pour satisfaire aux exigences du moment, ce qui signifie que je ne sacrifierai ni Petlura ni tout autre individu, que je sais innocent, et que je ne renoncerai pas à mon honnêteté intellectuelle, sur l'autel de la compréhension judéo-ukrainienne, comme l'exige M. Szajkowski.

En conclusion, on peut se demander ce qu'a prouvé M. Szajkowski. Un verbiage creux ne peut être pris au sérieux. J'ai indiqué, dans un article, que l'armée de Petlura porte la responsabilité de certains pogroms.²⁵⁾ Mais, ce qui est capital, dans toute cette affaire, c'est le fait qu'aucune preuve patente n'a été trouvée, qui établisse la responsabilité de Petlura. M. Szajkowski a lui-même dû déclarer que les preuves n'étaient « pas suffisantes pour faire un procès criminel ». Dans ces conditions, négliger la proclamation de Petlura condamnant les pogroms et toutes les mesures prises par lui contre leurs auteurs, et fonder la thèse de la culpabilité de Petlura sur une opinion préjugée, c'est faire violence à l'histoire.

Taras HUNCZAK

²⁵⁾ Tout au long de l'Histoire, on peut constater, même dans les armées les plus disciplinées, des éléments isolés dont les actes ne reflétaient pas les idéaux sociaux et politiques de l'Armée. Ainsi en va-t-il de la violence. Les atrocités, commises par les Américains, à Song-My, en mars 1968, peuvent être considérées comme un cas isolé.

²⁶⁾ M. Szajkowski pense, malgré tout, qu'il y avait « suffisamment de preuves pour faire un procès politique ». Ce critère ambivalent est parfaitement artificiel et, du point de vue juridique, insoutenable, car, sans preuves sûres, le problème de l'innocence ou de la culpabilité ne saurait se poser.

PIECES

N° 1

Solomon Goldelman : Extraits de *Zydivs'ka Nacional'na Avtonomia na Ukraïni, 1917-1920*. (l'Autonomie nationale juive en Ukraine, 1917-1920). Munich, 1963, pp. 8-10, 102-103.

Une aliénation fatale.

Que savaient les citoyens juifs moyens, les intellectuels ou les travailleurs du mouvement national, avant la révolution, à Kiev où survivaient toujours une vie culturelle de la communauté ukrainienne, un théâtre ukrainien permanent, des groupes politiques ukrainiens, ainsi qu'un folklore ukrainien ? Que savaient les classes de la communauté juive, à cette époque, de l'interdiction vigoureuse de toute expression de la vie nationale ukrainienne, des souffrances, des rêves et des espérances des Ukrainiens ? Strictement rien ! Les Ukrainiens ne souhaitaient point la présence d'étrangers dans leur vie nationale à eux, et les Juifs ne cherchèrent jamais véritablement à se lier davantage avec eux. C'était comme si un mur, un rideau invisible, séparait les deux peuples, alors qu'ils vivaient côte à côte depuis des siècles, subissant la dure tyrannie du régime des tsars et rêvant de libération. C'était comme si une destinée commune les avait dressés contre un ennemi commun, mais isolés, à jamais, l'un de l'autre. Ce ne fut qu'après que les flots du mouvement ukrainien eurent commencé de déferler par les rues et les places des villes d'Ukraine, au début de la révolution, en mars 1917, que les événements contraignirent les milieux politiques et les diverses couches de la communauté juive à rechercher une orientation claire et à prendre une position tranchée et dépourvue d'ambiguïté.

Coopération avec les Juifs.

Il ne fait aucun doute qu'à ce stade initial, l'élite de la communauté ukrainienne, qui était l'élément moteur national, envisagea tout bénéfice éventuel qui pourrait découler d'une entente avec un allié tel que la population juive d'Ukraine. Dans cette coopération, le facteur principal était constitué par l'important peuplement juif des villes, alors que les Ukrainiens, seuls, étaient réduits à l'impuissance. Les leaders politiques ukrainiens, et certains leaders juifs des partis sioniste et sioniste-travailliste, considéraient une telle entente

comme le premier pas sur la voie menant à l'union des deux facteurs principaux (les Ukrainiens des campagnes et les Juifs des villes) de l'entente révolutionnaire et de la coopération active qui, en dernier ressort, devait décider du destin de cette révolution. A cette époque, pareille collaboration ukraïno-juive semblait une vue de l'esprit qui, pour se concrétiser, supposait des efforts considérables, mais sans concessions substantielles ; en fait, l'idée d'un statut autonome national et personnel des Juifs naquit lorsqu'on se préoccupa de la coopération effective des deux peuples. Ce statut d'autonomie fut considéré comme une création analogue à l'autonomie politique et territoriale de l'Ukraine, et qui, durant la phase initiale de la révolution ukraïenne, fut envisagé comme la réalisation majeure que pût effectuer le mouvement de libération national ukraïen.

Il faut dire que la situation ne cessait d'évoluer rapidement, et il en allait, par conséquent, de même de l'état des esprits et des tendances des principales forces de la révolution. Dès le commencement de l'année 1918, ceux qui rêvaient de ce front uni ukraïno-juif durent constater que les motivations psychologiques d'avant, qui auraient permis cette compréhension mutuelle, avaient disparu — en tout cas du côté ukraïen. Ceci se produisit au moment de la première crise politico-militaire de l'Etat ukraïen, lorsque le gouvernement de la Rada fut, devant la poussée des gardes rouges de Mouraviov, contraint d'évacuer Kiev, momentanément, et de se replier sur Jytomyr. Là, la Petite Rada centrale ne put rencontrer de représentants des minorités nationales, aucun ne s'étant rendu à Jytomyr.¹⁾ Il se produisit, également, un changement de gouverne-

1) L'absence de représentants des minorités aux séances de la Rada à Zytomyr, fut interprétée par les Ukrainiens comme un refus délibéré de se résoudre à une coopération multilatérale, et comme un désintérêt à l'égard du sort qui attendait l'Etat, — à un moment aussi critique. Une telle interprétation, dans la mesure où elle s'applique à l'attitude des représentants juifs, eut des conséquences particulièrement négatives, — comme on l'a déjà précisé plus haut. L'historiographie juive l'a faite sienne, sans réserve. Tcherikower, l'historien des pogroms antisémites d'Ukraine, écrit, à propos de l'absence de représentants juifs à Zytomyr, que « les représentants juifs n'estimèrent pas essentiel de suivre la Rada à Zytomyr » (*Anti-Semitism and Pogroms in Ukraine*, page 111). A ce sujet, je dois dire que moi, qui, tant qu'exista la Rada Centrale, fus l'un des représentants des partis juifs à la Petite Rada, je n'ai jamais été informé de l'intention du Gouvernement et de la Rada de quitter Kiev ; le jour même du départ de Kiev, je rencontrai V. Holubovyč, président en exercice du nouveau Gouvernement, dans la rue, non loin du siège de la Rada Centrale. A cette occasion, nous parlâmes du cours des événements — des bombardiers bolcheviques passant, d'ailleurs, au dessus de nous —, et nous nous quittâmes, chacun allant à ses affaires, — sans même qu'il ait fait la moindre allusion au fait qu'à la nuit tombée il allait quitter Kiev, avec son Gouvernement, la Rada et l'Armée. Je ne fus nullement avisé de cette retraite par les services de la Rada, bien que, avant et après, ils aient eu maintes occasions de le faire, y compris dans la nuit, lorsqu'on me convoqua à une réunion où ma présence était requise. Il paraît assez

ment durant cette crise politico-militaire. Ceux qui prirent la tête du nouveau gouvernement ne cachaient pas leurs tendances nationalistes, car ils estimaient que la seule manière d'en finir avec l'influence destructrice des mots d'ordre sociaux extrémistes sur lesquels les bolcheviks misaient dans leur lutte contre le nouvel Etat Ukrainien, était de les contrecarrer avec des mots d'ordre nationalistes ukrainiens — tout aussi extrémistes. L'absence de représentants des minorités nationales à Jytomyr, en particulier des délégués juifs, renforça cet état d'esprit, qui se traduisit par l'action du gouvernement et de la Rada, durant cette période. Quelques décrets nouveaux, dirigés contre les minorités, notamment la minorité juive, furent pris. Lors du retour à Kiev, on assista à une certaine normalisation, et les relations internationales et intérieures furent rétablies. Toutefois, cette « période de transition » laissa des marques de part et d'autre.

En ce qui concerne la fraction de la communauté juive qui, avec logique, liait la réalisation des aspirations autonomes nationales juives au triomphe de l'idée d'un Etat ukrainien, il devint alors clair que le projet de collaboration active ukraino-juive ne justifierait pas, en fin de compte, les espoirs qu'il avait fait naître. Mais, aujourd'hui, rétrospectivement, on peut dire que, si la noble idée d'Etat ukrainien n'avait pas sombré dans les flots tumultueux de la démagogie bolchevique et de l'anarchie des « otamans », et si les forces de base de la révolution ne s'étaient pas montrées plus puissantes que l'élite dirigeante des deux communautés, alors ce projet de coopération ukraino-juive aurait été une magnifique occasion, que l'Histoire aurait conseillé d'accepter aux deux partenaires.

Récapitulation

Le statut d'autonomie nationale juive a illuminé l'horizon de la vie des Juifs, telle une comète brillante, puis a disparu, sans la moindre trace. Rien n'est demeuré de quatre années de révolution, sauf les souvenirs, estompés, de quelque chose de lumineux, qui s'est éclipsé dans les ténèbres de l'effroi et dans les supplices ; ces souvenirs ne se sont pas estompés, depuis l'ère des pogroms — laquelle, chose paradoxale, survint en même temps que la structure d'une vie nationale autonome.

Le statut d'autonomie nationale juive et la révolution nationale ukrainienne firent leur apparition, sur la scène du monde, comme des sœurs siamoises. La disparition de l'Etat ukrainien indépendant amena, automatiquement, la fin de l'autonomie nationale juive.

évident qu'à ce moment-là les milieux dirigeants ne m'estimaient pas indispensable — ni aucun autre représentant — au travail en commun et à la collaboration, pas plus que responsable du sort de l'Etat, à un moment aussi critique de son existence. Pendant quelques jours, je me cachai, à Kiev, pour échapper à la Tchéka de Muraviov. Un peu plus tard, je parvins à quitter Kiev, et me dirigeai sur Vinnycja.

S.G. (Solomon Goldelman).

Quand on dresse le bilan historique de l'autonomie nationale juive en Ukraine, il présente une perte compensée. Mais la destruction du mouvement national ukrainien, à cette époque grandiose, revêt un aspect différent. Il est vrai, certes, que l'indépendance de l'Etat national a flamboyé, elle aussi, dans le ciel d'Ukraine, tel l'éclair. Mais, le bilan ukrainien indique qu'après l'échec de la lutte armée contre les forces supérieures de l'envahisseur moscovite, il reste un bénéfice net évident. Bien que la République indépendante nationale démocratique d'Ukraine n'existe plus actuellement, les bolcheviks eux-mêmes, cependant, ne sont pas parvenus à détruire la notion d'Etat ukrainien. La « République socialiste soviétique d'Ukraine » n'est pas l'Etat libre et souverain du peuple d'Ukraine, et l'Union soviétique, à laquelle cet « Etat ukrainien » est incorporé, en qualité d'Etat « fédéré » n'est, en fait, qu'un succédané de véritable fédération. Cependant, l'Ukraine, dont même le nom avait été oublié du monde entier, avant la révolution de 1917, devint, après cette révolution, une réalité psychologique et politique, dans la conscience du monde, y compris dans celle des Juifs du monde entier. Aujourd'hui, le monde réalise qu'il y a, en Europe de l'Est, un pays d'une superficie égale à celle de la France, peuplé de plus de 40 000 000 d'habitants, et que c'est, après la Russie, la plus grande république de l'Union soviétique. Le monde sait, également, que l'Ukraine est membre fondateur des Nations unies ; il est avisé chaque année du statut international de l'Ukraine, ses représentants assistant à l'Assemblée des Nations unies — bien que cette délégation n'ose pas adopter une position contraire à celle de la délégation de l'Union soviétique. Le monde n'ignore pas, non plus, que ce pays n'accepte pas sa situation de nation captive, et que son peuple continue le combat, par les moyens et sous les formes utilisables dans un régime totalitaire, pour la défense de ses droits nationaux.

Quand, au commencement de la révolution de 1917, les Ukrainiens se répandirent par milliers dans les rues de Saint-Petersbourg et de Kiev, les Russes de Saint-Petersbourg et les Juifs de Kiev ne pouvaient vraiment en croire leurs yeux ni imaginer qu'il existait une si grande nation, dont les habitants s'appelaient « Ukrainiens » et un si grand pays, connu sous le nom d'« Ukraine ». Qui peut encore ignorer l'existence de ce pays et de ce peuple ?

C'est là, en vérité, la victoire réelle de la révolution ukrainienne. Cette victoire est aussi, pour partie, due au fait que durant cette période 1917-1920, le statut d'autonomie nationale de la population juive d'Ukraine a été élaboré.

Jérusalem, Israël.

Eté 1960.

LOI SUR L'AUTONOMIE NATIONALE ET INDIVIDUELLE DES MINORITES NATIONALES D'UKRAINE *

Art. 1 — Chaque nationalité habitant l'Ukraine dispose du droit à l'autonomie nationale et individuelle, à l'intérieur des frontières de la République nationale ukrainienne — c'est-à-dire du droit d'organiser son existence nationale en toute liberté — ceci étant mis en application par l'administration de l'Union nationale « dont la compétence s'étend à tous ses membres, quel que soit leur lieu de résidence, à l'intérieur des frontières de la République nationale ukrainienne ». C'est là un droit imprescriptible, pour toute minorité nationale, et aucune d'elles ne peut être privée de ses droits ni voir restreinte son application.

Art. 2 — Les Grands-Russes, les Juifs et les Polonais, résidant sur le territoire de la République nationale ukrainienne, disposent du droit à l'autonomie nationale et individuelle, en vertu de la présente loi. Les Biélorusses, les Tchèques, les Moldaves (Roumains), les Allemands, les Tatars, les Grecs et les Bulgares peuvent bénéficier du droit à l'autonomie nationale et individuelle, sous réserve que la Cour suprême reçoive une pétition spéciale de chacune de ces nationalités, signée par au moins 10 000 ressortissants, sans distinction de sexe ni de religion, ne concernant pas les droits civiques, et déclarant qu'ils appartiennent à l'une de ces nationalités. La Cour suprême doit examiner cette pétition en session publique, dans un délai de six mois à dater de sa réception, informer le secrétariat général (le gouvernement) de sa décision, et la notifier à la population. Les nationalités dont il n'est pas fait mention, dans le présent article, peuvent présenter leurs requêtes au Parlement de la République nationale ukrainienne, qui les examinera.

Art. 3 — Pour l'application du droit stipulé à l'article 1, les citoyens de la République nationale ukrainienne, ressortissants de l'une des nationalités en question, s'organiseront en Union nationale, et

*) Extrait de *Ukrainians & Jews. A Symposium*, New York, N.Y., 1966, pp. 154-156. Le texte ukrainien a été publié par Yakiv Zozulja : *Velyka Ukrajin's'ka Revoljucija. Kalendar istorycnykh podij za ljutyj 1917 roku-berezenj 1918 roku*, New York, 1967, pp. 85-86.

des listes nominatives seront établies, à partir desquelles sera constitué un registre national, qui sera rendu public, une fois dressé, de manière que tout ressortissant dispose du droit de réclamer son inscription au registre national d'une nationalité déterminée aussi bien que sa radiation sur simple déclaration qu'il n'appartient pas à telle ou telle nationalité.

Art. 4 — L'Union nationale jouit des droits et privilèges légaux, dans les limites des prérogatives des domaines précisés dans l'article 7 de la présente loi. L'Union nationale dispose du droit exclusif de représenter ses résidents nationaux, sur le territoire de la République nationale ukrainienne, devant l'appareil d'Etat et l'administration. Les lois adoptées par le Congrès national, dans les limites des compétences de chaque Union nationale (article 9), seront publiées de la même manière que les autres lois.

Art. 5 — L'Union nationale sera financée à partir des recettes générales de l'Etat et de celles des organes locaux autonomes ; ces fonds lui permettant de gérer ses affaires et étant attribués proportionnellement au nombre de membres de l'Union nationale.

Art. 6 — Chaque Union nationale établira son budget annuel, et dispose du droit d'imposer ses membres, sur la base habituelle établie par l'Etat en matière d'impôts. Elle peut lancer des emprunts, comme elle l'entend, et réaliser toutes autres opérations financières, nécessaires à son bon fonctionnement.

Art. 7 — Le domaine des affaires relevant de chaque Union nationale, ses départements ministériels, ainsi que les statuts de son administration, sont régis par l'Assemblée constituante de chaque nationalité, qui, parallèlement, précise les conditions dans lesquelles des changements (modifications) peuvent être opérés. Les résolutions adoptées en ce qui concerne les départements ministériels de l'Union nationale relèvent de la juridiction de l'Assemblée constituante de la République nationale ukrainienne ou de son Parlement.

Nota — Les désaccords que le présent Acte pourrait provoquer entre l'Assemblée constituante d'une nationalité et l'Assemblée constituante de la République nationale ukrainienne ou bien son Parlement, sont tranchés par une commission composée pour moitié de représentants de ces deux institutions. Les décisions prises par cette commission vont, ensuite, devant l'Assemblée constituante de la République nationale ukrainienne ou devant son Parlement, pour confirmation définitive.

Art. 8 — L'Assemblée constituante d'une nationalité est composée de membres élus au suffrage universel, égalitaire, direct et secret, comportant l'application du principe proportionnel en ce qui concerne la représentation des deux sexes et celle des confessions religieuses. Les citoyens de la République nationale ukrainienne appartenant à cette nationalité, ayant vingt ans au moins, ont le droit de vote.

Art. 9 — Les organes de chaque Union nationale sont des organes d'Etat. L'organe représentatif suprême de chaque Union nationale est l'Assemblée nationale, qui est élue par les membres de cette Union, conformément aux dispositions prévues par l'article 8 de la présente loi. L'organe exécutif suprême de chaque Union est la Rada nationale, qui est élue par l'Assemblée nationale et est responsable devant elle.

Art. 10 — Tout différend qui pourrait survenir entre les organes d'une Union nationale, d'une part, et les organes du gouvernement, les organes autonomes locaux ou bien une autre Union nationale, d'autre part, sera réglé par une Cour administrative.

Signé :

Michel Hrouchevsky, président de la Rada centrale ukrainienne ;
Onatsky, secrétaire de la Rada centrale ukrainienne ;
Ivan Myrny, secrétaire général d'Etat.

Ce 22 janvier 1918.

APPEL DU GOUVERNEMENT UKRAINIEN AUX CITOYENS ET TRAVAILLEURS JUIFS (1919)

A tous les citoyens et travailleurs juifs d'Ukraine *)

La République nationale ukrainienne est engagée dans une lutte acharnée contre les ennemis de son droit à l'existence et à l'indépendance, pour la sauvegarde des prérogatives du peuple laborieux à la possession de son propre sol, et pour des lois qui protègent tous les travailleurs. Les communistes bolcheviques russes n'ont pu renoncer à l'impérialisme russe traditionnel, et ils se prennent pour les héritiers des tsars, en Ukraine. Espérant instaurer le communisme, à la pointe des baïonnettes et grâce à la guerre civile, ils excitent les instincts les plus bas et suscitent les impulsions les plus méprisables des masses. Ce genre de travail a provoqué les résultats escomptés, et un ouragan de pogroms, dirigés contre les Juifs, a balayé l'Ukraine.

Le gouvernement, qui a, entre ses mains, les destinées de la République, et le chef suprême de l'armée Petlura, mènent une lutte résolue, pour mettre un terme à ces pogroms.

Aux fins d'enquête sur tous les pogroms survenus et sur tous les cas d'incitation aux pogroms, ainsi que pour traduire, par-devant un Tribunal militaire, les coupables, une Commission spéciale d'enquête a été nommée. Parmi les membres de cette Commission, on compte des démocrates juifs.

Ces inspecteurs mènent une puissante campagne contre les éléments pogromistes de l'armée. La dernière conférence des inspecteurs a approuvé la proposition du ministre des Affaires juives, qui souhaitait voir figurer des représentants de ce ministère au nombre des inspecteurs.

Le chef suprême de l'armée Petlura a, dans de nombreuses proclamations, souligné le fait que la population juive apporte un soutien très important à la République nationale ukrainienne dans le combat qu'elle livre pour sa survie et son indépendance.

*) *Visnyk Ukrajins'koji Narodnoji Respubliky* (Journal Officiel de la République nationale ukrainienne), du 9 août 1919. Cf., également, *The Materials Concerning Ukrainian-Jewish Relations During the Years of the Revolution (1917-1921)*, Munich, 1956, pp. 62-64.

Le chef suprême de l'armée Petlura a donné un certain nombre de directives visant à l'éradication de toute velléité pogromiste et exigeant la peine de mort à l'encontre des fomentateurs de pogroms, tenant les autorités civiles et militaires pour responsables de la mise en vigueur de ses directives. Le Tribunal militaire spécial a rendu des sentences de mort, et, dès à présent, de nombreux fauteurs de pogroms ont été passés par les armes.

Le chef suprême de l'armée Petlura a, dans de nombreuses proclamations, insisté sur le fait que la population juive apporte une aide très importante à la République nationale ukrainienne dans la lutte que celle-ci mène pour survivre et pour conserver son indépendance ; il s'est adressé à tous, même à ceux qui ont choisi de se battre dans le camp adverse, leur demandant instamment de mettre fin, une fois pour toutes, aux pogroms qui désolent le pays et mettent gravement en danger l'existence pure et simple de la République.

Le gouvernement a le souci d'aider, de manière pratique, le « Comité de secours central panukrainien du ministère des affaires juives pour l'aide aux victimes des pogroms », pour reconstruire et remettre en état les sites de peuplement juif. Vingt millions de hryvnis, prélevés sur le Trésor public, ont été débloqués, pour commencer.

Le gouvernement défend la loi d'Autonomie personnelle et nationale, et il est bien décidé à ce qu'elle entre pleinement en vigueur. Tout récemment, une nouvelle loi, octroyant aux Juifs de s'administrer de manière autonome, ainsi que des compétences élargies et le droit de lever l'impôt, a été promulguée.

La population juive, et notamment les travailleurs juifs, a pris une part active à la commémoration du Premier Universal, les partis politiques juifs ont, de manière unanime, manifesté leur soutien à l'indépendance totale de l'Ukraine.

Les démocrates juifs — c'est-à-dire le Bund, les Obiednantsi (unionistes), les Poleï-Zion (bâtisseurs de Sion) et le Parti populiste, — dont, au reste, des représentants siègent au Conseil du ministère des Affaires juives, et dont des leaders éminents détiennent un certain nombre de postes de responsabilité dans différents ministères, sont favorables à l'action du gouvernement national ukrainien.

La population juive et, notamment, les travailleurs juifs, a pris une part active à la commémoration du Premier Universal, consciente de ce que ce jour est le signe précurseur annonçant leur statut d'autonomie nationale et personnelle qui fut, de fait, promulgué peu après (le 9 janvier 1918). Une conscience nationale avertie amène la population juive à combattre, côte à côte, avec les démocrates ukrainiens, pour l'indépendance de l'Ukraine. En effet, la libération de l'Ukraine signifie, également, la libération des Juifs d'Ukraine — que mille liens rattachent à la composition socio-économique de l'Ukraine ainsi qu'à son destin. A l'évidence, ce ne peut être que dans une Ukraine indépendante et démocratique que

le commerce et l'industrie, dont les masses laborieuses juives tirent leur subsistance, ont la possibilité de se développer.

Dans le même temps, l'idée d'une amitié fraternelle, entre les peuples de l'Ukraine, gagne du terrain — au sein de l'armée de la République. Et, alors que cette dernière élimine toujours davantage les éléments fauteurs de pogroms, et que de nombreux corps de troupe présentent tous les signes de la guérison, l'armée bolchevique, elle, montre d'inquiétants symptômes de dissolution et de démoralisation interne. Il y a peu, toute une série de pogroms anti-sémites a eu lieu — perpétrés par diverses unités bolcheviques. Et, plus l'avance victorieuse des armées réunies de Galicie et de la République se poursuit (armées qui, notons-le, comportent un pourcentage important d'officiers et de soldats juifs dans leurs effectifs), plus la démoralisation s'accroît dans les rangs bolcheviques.

Le bolchevisme, par la terreur qu'il fait régner et de par sa nature dictatoriale, a préparé le terrain pour une avance victorieuse de la réaction russe, — sous la forme de la croisade menée par Denikine, qui comporte le danger d'une restauration du tsarisme le plus rigoureux.

Citoyens et travailleurs juifs ! N'oubliez pas que le danger menace ! Souvenez-vous qu'il est de votre devoir de contribuer à sauver l'Ukraine de l'anarchie bolcheviste qui la menace, de même que vos droits civiques, politiques et nationaux contre la réaction redoutable qui accompagne le régime de Denikine.

Souvenez-vous que les chemins empruntés par le peuple ukrainien et par le peuple juif se côtoient pratiquement, et qu'ils traînent, après eux, trois cents ans d'asservissement et d'anéantissement, sous le joug des tsars russes.

En qualité de citoyens ukrainiens jouissant de droits égaux, défendez — aux côtés du peuple ukrainien — votre patrie commune !

Vive la République nationale ukrainienne indépendante !

Vive la fraternité et la franche amitié des peuples ukrainien et juif en Ukraine !

Vive l'Autonomie nationale et personnelle !

Vive les masses laborieuses et unies de tous les peuples vivant en Ukraine !

Vive le socialisme !

Le président du Conseil : Borys Martos.

Le ministre des Affaires juives : Pinhas Krasny.

немає
у нас
жодного жиду

N° 4

ORDRE DU JOUR DU CHEF SUPREME DE L'ARMEE
DE LA REPUBLIQUE NATIONALE UKRAINIENNE *

Ce 26 août 1919

Ordre n° 131

Officiers et soldats !

Il est temps de comprendre que les Juifs ont, tout comme la majorité de la population ukrainienne, souffert des horreurs de l'invasion bolcheviste et communiste, et qu'ils sont sur le chemin de la vérité. Les partis juifs les plus importants, à savoir le Bund, les « socialistes juifs unifiés », les Poaleï-Zion et le Parti du peuple se sont rangés aux côtés de l'Etat ukrainien indépendant et œuvrent, avec lui, à sa prospérité.

Il est temps de comprendre que les Juifs, qui sont gens pacifiques, leurs femmes et leurs enfants, ont été opprimés et privés de leur indépendance nationale, exactement comme nous. On ne peut les séparer de nous, ils ont toujours vécu avec nous, et ils ont partagé avec nous aussi bien les joies que les peines.

La noble armée qui apporte la fraternité, l'égalité et la liberté ne prêtera pas une oreille complaisante aux aventuriers et provocateurs assoiffés de sang humain. C'est pourquoi il ne saurait être question que l'armée comporte des gens qui infligeraient des souffrances aux Juifs. Quiconque se rendra coupable d'un acte criminel d'une telle gravité devra être considéré comme traître et ennemi de son pays, et il sera mis au ban de la société humaine.

Officiers et soldats ! Le monde entier ne peut qu'admirer les exploits héroïques que nous accomplissons, dans le combat que nous menons pour la Liberté. Ne ternissez pas ces hauts faits — même fortuitement — en vous livrant à des actes indignes ; ne faites pas retomber sur notre Etat, à la face du monde, une honte

*) Extrait de *Materials Concerning Ukrainian-Jewish Relations During the Years of the Revolution (1917-1921)*, Munich, 1956, pp. 68-69. Une version légèrement différente dans la forme a été publiée dans *Eastern Europe*, Paris, vol. 1, n° 5, 1919, pp. 144-150. Le texte ukrainien a été publié dans *Symon Petljura. Statti, lysty, dokumenty*, tome I (New York, 1956), pp. 228-230.

infamante. Nos multiples ennemis, tant intérieurs qu'extérieurs, mettent, évidemment, les pogroms à profit. Ils nous désignent du doigt et excitent les autres contre nous, en assurant que nous sommes indignes d'exister en tant que nation indépendante, et en suggérant que l'on assujettisse, solidement, sur nous, le joug de l'esclavage.

Moi, votre chef suprême, je dois vous déclarer qu'en ce moment même notre existence en tant que nation libre, c'est-à-dire la question de savoir si nous devons survivre ou bien être exterminés, se joue devant le tribunal des nations.

Officiers et soldats ! Le verdict, dans cette affaire, dépend de vous. Alors, décidez-en, levant votre poing armé contre nos ennemis, et ayant constamment présent à l'esprit qu'une cause pure exige des mains pures. Soyez assurés qu'une condamnation, justifiée et sévère, prononcée par un tribunal populaire, s'abattra sur tous les ennemis de notre patrie ; cependant, n'oubliez pas, davantage, que la vengeance — souvent engendrée par l'irréflexion — est indigne des cosaques de l'Ukraine. Je vous ordonne expressément de repousser, avec vos armes, ceux qui vous incitent aux pogroms, et de les livrer aux tribunaux, comme ennemis de l'Etat. Les tribunaux les jugeront pour leurs actions, et les peines les plus lourdes prévues par la loi seront appliquées à tous ceux reconnus coupables.

Le gouvernement de la République nationale ukrainienne, considérant le préjudice causé à l'Etat par les pogroms, a lancé un appel à l'ensemble de la population de l'Ukraine, afin de faire échec à toutes tentatives éventuelles de nos ennemis de l'inciter à se livrer à des pogroms antisémites.

Je donne l'ordre, à l'ensemble des membres de l'armée, d'obéir au présent appel et de lui donner la plus grande publicité — tant auprès de leurs compagnons d'armes que chez la population.

Cet ordre du jour de l'armée sera lu dans chaque division, brigade, régiment, escadron et garnison des armées du Dniepr et du Dniestr, ainsi que dans les détachements de partisans.

PETLURA,

Chef suprême de l'armée.

YOUNAKIV,

Chef d'état-major du Chef suprême de l'armée.

LA QUESTION JUIVE EN UKRAINE

Ce 20 octobre 1919

**Au Président
de la Délégation de la
République d'Ukraine. ***

Cher Monsieur,

Je me sens profondément honoré de l'invitation que m'a faite le gouvernement ukrainien de participer à la Commission envisagée pour enquêter sur les pogroms antisémites. Malheureusement, je me trouve au loin, au Pays de Galles, prenant du repos, sur les conseils des médecins, et je ne me sens pas la force d'entreprendre ce voyage. De plus, si le dr Yochelman, qui est membre du conseil de l'Organisation territoriale juive, en était nommé membre, cette Organisation se trouverait convenablement représentée. Toutefois, j'en profite pour dire qu'il n'était nul besoin de cette démarche, non plus que de l'admission, pleine de franchise, de votre part, que des actes regrettables se sont produits dans les villes, pour je fusse convaincu que votre gouvernement accomplit une tâche difficile, et peut-être même la plus difficile de toutes, pour arrêter les massacres dont l'état anarchique de la Russie est grandement responsable.

Le droits nationaux que vous avez octroyés aux Juifs portent témoignage que vous êtes un vrai homme d'Etat, — ce qui contraste avec la politique juive menée par la Pologne. Et je ne puis que souhaiter de voir votre République préservée d'offrir au reste du monde le spectacle de la force brutale et du patriotisme exalté, grâce à la coopération sincère et au respect mutuel des diverses composantes ethniques et religieuses avec lesquelles on édifie un Etat moderne. Que ces massacres, s'ils se perpétuaient, vissent à ruiner votre Etat aussi sûrement que leurs innocentes victimes, augmente le regret que, moi, défenseur convaincu de l'autodétermination,

*) *Eastern Europe*, Paris, vol. I, n°1, 1919, p. 160. Une version légèrement différente dans la forme a été publiée dans *Materials Concerning Ukrainian-Jewish Relations During the Years of the Revolution (1917-1921)*, Munich, 1956.

j'éprouve à constater les difficultés que vous rencontrez, dans vos efforts pour y mettre définitivement fin.

Vous remerciant à nouveau de l'honneur que vous m'avez fait, en m'invitant, recevez mes sincères salutations.

Israël Zangwill

BIBLIOGRAPHIE

Čirikov (Jevgenij Nikolajevič). *Jevreji*. Pjesa na 4 diji, v perekladi Leonida Pakharevs'koho. Z peredmovoju (Uvahy pro zavdannja ukrajins'koho teatru) Symona Petljury (*Les Juifs*. Pièce en 4 actes, traduite par Léonide Pakharevs'kyj. Avec une préface (Considérations sur la mission du théâtre ukrainien) de Simon Petlura. Kiev, 1907.

Blumenfeld (L.). « Les Ukrainiens et les Juifs » (en 1917), in *Le Journal du Peuple*, du 21 septembre 1917. Paris.

Koroliv (V.). *Simon Petlura. Héros national ukrainien*. Kiev-Prague, Edition « Čas », 1919.

Pélissier (Jean). « Ce qui s'est passé en Ukraine. Justice au Garibaldi ukrainien Petlioura (Lettre ouverte à M. Gustave Hervé et fragments d'histoire ukrainienne) », in *Tribune libre des nations*, vol. V. Lausanne, 1919.

Gaillard-Bancel (de). *Pour l'indépendance de l'Ukraine (Discours prononcé à la Chambre des députés)*. Avec une préface du général Edouard de Curières de Castelnau. Paris, 1920.

Tokary Tokarzewski Karaszewicz (Jean de). *Simon Petlura. 22 (10) mai 1879 - 25 (12) mai 1926*. Paris, Editions France-Orient, 1926 (?).

Choulguine (Alexandre). *L'Ukraine et le Cauchemar Rouge. Les massacres en Ukraine*. Paris, Editions Jules Tallandier, 1927.

Dobkowski (Elie [Michel]). *Affaire Petliura-Schwarzbard*. Paris, 1927.

Documents sur les pogroms en Ukraine et l'assassinat de Simon Petlura à Paris (1917-1921-1926). Paris, 1927.

Choulguine (Alexandre). « Les "pogroms" en Ukraine et le Pogrom de l'Ukraine », in *Prométhée*, II, 1927, n° 3, pp. 16-20. Paris.

The Pogroms in the Ukraine. Committee of Jewish Delegations. 1927.

Torrès (Henry). *Le procès des pogroms*. Plaidoirie suivie de témoignages. Paris, Editions de France, 1928.

Symon Petljura. Statti, lysty, dokumenty (Simon Petlura. Articles, correspondance, documents), t. I-II. New York, Ukrainian Academy of Arts & Sciences in the U. S., 1956, 1979.

Materials Concerning Ukrainian-Jewish Relations During the Years of the Revolution (1917-1921). Munich, 1956.

Dokument sudovoji pomylyky. Proces Švarcbarda (Une erreur judiciaire. Le procès Schwarzbard). Paris, Nacionalistyčne vydavnyctvo v Evropi, 1958.

Les relations ukraino-juives et Simon Petlioura (1917-1920). Pour faire la vérité. Club des Amis de l'Ukraine. Paris, 1985.

Adams (Arthur E.). *Bolsheviks in the Ukraine : The Second Campaign, 1918-19*, New Haven et Londres, Yale University Press, 1963.

Bykovsky (Lev). *Solomon I. Goldelman : A Portrait of a Politician and Educator (1883-1974). A Chapter in Ukrainian-Jewish Relations*. New York et Toronto, 1980.

Borys (Jurij). *The Sovietization of Ukraine, 1917-23*. Edmonton, The Canadian Institute of Ukrainian Studies, Université de l'Alberta, 1980.

Documents sur les pogroms en Ukraine et l'assassinat de Simon Petlura à Paris. Paris, 1927.

Goldelman (Solomon I.). *Jewish National Autonomy in Ukraine, 1917-20*. Chicago Ukrainian Research Institute, 1968.

Goldelman (Solomon I.): *Juden und Ukrainer : Briefe eines jüdischen Sozial-demokraten*. Vienne, Hamojn Judischer Verlag in der Ukraine, 1921. (*Juifs et Ukrainiens : Lettres d'un social-démocrate juif*).

Hunczak (Taras). *The Ukraine, 1917-21 : A Study in Revolution*. Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1977.

Ivanys (Vasyl). *Symon Petlura — prezident Ukrajiny, 1879-1926*. Toronto, Trident Press, 1952.

Lotoc'kyj (O.). *Symon Petlura*. Paris, 1936.

Margolin (Arnold D.). *From a political Diary : Russia, the Ukraine and America (1905-1945)*. New York, Columbia University Press, 1946.

Margolin (Arnold D.). *Ukraine and Policy of the Entente*. Washington, 1977.

Materials concerning Ukrainian-Jewish Relations during the Years of the Revolution, Collection of Documents and Testimonies by Prominent Jewish Political Workers, Munich, The Ukrainian Information Bureau, 1956.

Pidhaïny (Oleh S.) et Pidhaïny (Oleksandra I.). *Symon Petlura. A Bibliography*. Toronto, New Review Books, 1977.

Prokhoda (Vasyl). *Symon Petljura*. Neu Ulm, 1968.

Reshetar (John). *The Ukrainian Revolution, 1917-20*. Princeton, Princeton University Press, 1953.

Jakovliv (A.). *Paryz'ka trahedija 25 travnja 1926 roku (Do procesu Švarcbarda) [La tragédie parisienne du 25 mai 1926 (A propos du procès Schwarzbard)]*. Paris, 1958.

En notre âme et conscience. La vérité sur Simon Petlura. Paris, 1958.

Desroches (Alain). *Le problème ukrainien et Simon Petlura (Le Feu et la Cendre)*. Paris, Nouvelles Editions Latines, 1962.

Novak (Théodore). « L'assassinat de Petlura. Henry Torrès et les pogroms en Ukraine », in *L'Est Européen*, n° 48, février 1966, Paris.

Hunczak & Szajkowski. *Jewish Social Studies*, Vol. 31 (1969), pp. 163-213.

Desroches (Alain). *Simon Petlura y el problema de Ucraina*, Buenos Aires, 1970.

Martchenko (Borys). *Simon Petlura*. Paris, Ed. Bibliothèque Ukrainienne Simon Petlura à Paris, 1976.

Joukovsky (Arcadij). « Petlura et la France ». *Separatum Symbolae in honorem Volodymyri Janiw*. Munich, 1983.

Les Pogromes en Ukraine sous les gouvernements ukrainiens (1917-1920). Aperçu historique et Documents. Paris, 1927.

Batchinsky (Julian), Margolin (Arnold), Vischnitzer (Mark), Zangwill (Israel). *Jewish Pogroms in Ukraine (Authoritative statements on the question of responsibility for recent outbreaks against the Jews in Ukraine. Documents, official orders, and other data bearing upon the facts as they exist today)*. Washington, 1919.

Aster (Howard) & Potichnyj (Peter). *Jewish-Ukrainian Relations*. Toronto, Mosaic Press, 1983.

Baron (Salo W.). *The Russian Jews Under Tsars and Soviets*. New York, McMillan, 1964.

Ukraine — 1917-1932 — Renaissance nationale. (Colloque, 25-26 novembre 1982). Paris, Munich, Edmonton, 1986.

Symon Petljura. Zbirnyk studijno-naukovoji konferenciji v Paryži (traven' 1976). Statti, zamitky, materijaly (Acte de la conférence scientifique de Paris /mai 1976/. Etudes, articles, témoignages). Recueil rédigé par Wolodymyr Kosyk. Munich-Paris, 1980.

Symon Petljura — Deržavnyj muž. New York, Ukraïns'kyj Nacional'no-Deržavnyj Sojuz, 1957.

Tcherikower (Elias). *Antisemitizm un Pogromen in Ukraine, 1917-18*, Berlin, Yiddisher Literarisher Farlag, 1923. (*Antisémisme & pogroms en Ukraine, 1917-18*) (en yiddish).

Tcherikower (Elias). *Di ukrainer Pogromen in Yor 1919*. New York, Yivo Institute, 1965. (*Les pogroms ukrainiens de l'année 1919*) (en yiddish).

Ukrainian and Jews. A Symposium, New York, The Ukrainian Congress of America, 1966.

Žuk (A.). *Symon Petljura v molodosti (Zbirka Spomyniv)*. L'viv, 1936.

Zlenko (P.). *Symon Petljura, Materijaly dlja bibliohrafič-noho pokazčyka*. Paris, 1939.

INDEX DES NOMS CITES

- A -

Adams, Arthur : 22, 25
 Alekseev-Nebutev, Iv. : 28
 Allemagne : 6, 18, 19, 41
 Altman : 33
 Ananijev : 28
 Antonov-Ovseenko, Vladimir A. :
 22
 Arendt, Hannah : 37
 Aristote : 29
 'Aliyah : 15
 Assemblée Constituante Panrusse
 (nov.-déc. 1917) : 14, 44
 Anti-Defamation League : 37
 Assemblée Constituante de la
 République nationale ukraini-
 enne : 54
 Autonomie nationale juive : 6,
 52
 Autonomie nationale et person-
 nelle juive : 15, 18, 42, 49, 51
 Administration autonome juive :
 13
 Aster, Yossel : 32
 Autriche : 5, 18, 19

- B -

Babij Jar (Babi Yar) : 5
 Baron, Salo : 6, 7, 15
 Batchinsky, Julian : 27
 Bat'ky : 23, 25
 Bellis, Mendel : 6, 22, 47
 Bernstein-Cohen (D^r Jacob) : 32
 Biélorussie : 24, 53
 Bila Cerkva (Bila Tserkva) : 5
 Bilik (rabbin) : 46, 47
 Biljs'ka, Ol'ha (Biliska, Olha) : 3
 Bohrad, Elias : 33
 Bolchevisme : 14, 16, 18, 22, 23,
 25, 26, 28, 36, 40, 41, 42, 43,
 44, 52
 Borys, Jurij : 14, 45
 Bosch, Evgenija : 45
 B'nai-B'rith : 33, 46, 47

Brest-Litovsk : 5, 19, 42
 Bucarest : 41
 Bulgares : 53
 Bund : 15, 16, 18, 21, 22, 24, 31,
 42, 43, 59

- C -

Carlsbad : 36
 Campagne d'hiver (Seconde) : 23
 Case, Clifford P. : 34
 Caucase : 16
 Cent-Noirs : 24, 29
 Ćirikov, E. : 21
 Comité municipal bolchevique de
 Kiev : 45
 Congrès sioniste de Carlsbad
 (12^e) : 36
 Congrès du Parti des travailleurs
 sociaux-démocrates russes (5^e,
 Londres) : 43
 Congrès panukrainien des délé-
 gués des travailleurs, soldats et
 paysans (17.12.1917) : 44
 Constitution de la République
 Nationale Ukrainienne (29. 4.
 1918) : 26
 Comité central du P.C. ukrai-
 nien : 45
 Communisme : 25, 31, 36, 42, 44
 Comité central du P.C. de la
 Fédération russe : 26
 Commissariat Juif Central : 12
 Cour militaire spéciale : 30
 Conseil des Associations Juives
 (Paris) : 35
 Congrès Militaire Panukrainien
 (1^{er}, tenu à Kiev les 18/21. 5.
 17) : 4
 Comité Militaire Général Ukrai-
 nien : 4
 Comité Militaire Ukrainien du
 Front Occidental : 4
 Chine : 26
 Choulguine, Alexandre : 23

- D -

Denikine (général) : 5, 22, 34
Derjabin, Pjotr S. : 12
Division Sauvage : 16
Directoire : 4, 5, 19, 20, 21, 22, 23,
26, 27, 28, 29, 30, 32, 33, 35
Dniepr : 5, 16
Dobkowski, Elie : 12
Dorošenko (Doročenko), Dmy-
tro : 42, 13
Docenko (Dotsenko), Oleksander
(colonel) : 32, 40
Dovnar-Zapoljskij : 45
Drachler : 33
Dubnow, S.M. : 15, 24
Dulles, Allen W. : 12
Dzjuba (Dziouba), Ivan : 5
Décret du 12. 4. 1919 protégeant
les populations juives : 29
Diaspora : 15

- E -

Eichmann, Adolf : 37
Entente : 12, 27, 29, 31, 32
Empire russe : 12, 18, 24
Etat ukrainien : 18, 21, 31, 33, 34,
36, 41, 50, 51, 52
Ecoles juives : 27

- F -

Farbman, R. : 45
Fedenko, Panas : 26
Fordham : 5
France : 11, 41

- G -

Galicie : 3, 5, 19, 30, 32, 34, 58
Gallagher, Cornelius E. : 34
Gergel, Nahum : 17
Gitelle, Tobey B. :
Goldelman, Solomon I. : 6, 7, 15,
17, 18, 19, 20, 22, 27, 29, 30, 33,
34, 42, 49, 51
Gouvernement Provisoire russe :
12, 41
Gusev-Orenburgskij, S.I. : 28
Gutman : 33
Gouvernement ukrainien : 28, 29

- H -

Hajdamac'kyj Kiš Slobids'koi
Ukrajiny (Haïdamatskyï Kich
Slobidskoï Ukraïny) : 5
Heifetz, Elias : 25, 28, 42
Hetmanat : 21
Holubovyč (Holoubovitch), V. : 50
Hongrie : 5
Horvitz, A. : 45
Hruševs'kyj (Hrouchevsky), My-
khajlo : 13, 55

Hryhorijiv, Matvij : 37
Hunczak (Hunčak, Hountchak),
Taras : 5, 6, 7, 39, 46
Haut Commandement : 29

- I -

Ivan le Terrible : 5
Ivanys, Vasył' : 24
Ivasyšin, Zakhar : 20
Inspection Militaire d'Etat ukrai-
nienne : 30

- J -

Jabłoński, Henryk : 15
Janowsky, Oscar I. : 14, 15
Jakovliv, A. : 11, 26
Junakiv : 60

- K -

Kaganovitch, Lazarj : 45
Kamenets-Podolsk (Kam'janets-
Podil's'kyj) : 33
Kedrov's'kyj (colonel), Volodymyr :
16, 17, 30, 32
Kerensky (Kerenskij), Aleksandr :
14, 16
Khrystjuk, Pavlo : 13, 18, 23, 31,
44
Khmel'nyk : 33, 40, 46
Kiev (Kyjiv) : 3, 5, 19, 21, 22, 23,
32, 40, 44
Klejderman, Meyer : 33
Klodnyc'kyj (Klodnyts'ky), Volo-
dymyr : 33, 34, 45, 46
Kossior, S.V. : 45
Kouban : 3
Krasny, Pinhas : 23, 58
Kreis, Jacob : 33
Kreisberg, I. : 45
Kugel, M. : 45
Kulyk, I. : 44, 45
Kviring, E. : 45
Kytajhorod : 32

- L -

Latzky-Bertholdi, Jacob : 6
Lapin, Schmucl : 39
Levyc'kyj (Levyts'ky), Volody-
myr : 33
Liber : 45
Lichten (Dr Josef) : 37, 47
Lida : 44
Liebeskind, Golda : 46
Lituanie : 18, 24
Lityn : 46
Livyc'ka-Kholodna, Natalija : 20
Loginov, Pavel : 45
Londres : 43
L'viv : 3
Lysjuk-Kalenyk, 28

Loi fondamentale sur l'administration autonome (29. 7. 1917) : 13
Loi sur l'Autonomie Nationale et personnelle des minorités nationales d'Ukraine : 6, 19, 20, 53, 57
Loi instaurant une Commission extraordinaire d'enquête sur les pogroms antisémites (27.5.1919) : 30

- M -

Makarenko, Andrij : 19
Makhno, Nestor : 37
Margolin, Arnold : 6, 22, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 47
Martos, Borys : 29, 58
Macijevych (Matsievych), Kost' : 28, 40
Marčenko (Martchenko), Ol'ha : 3
Mazepa, Isak : 23
Mer Noire : 43
Mazlakh, Serhij : 45
Miščuk (Michtchouk) : 32
Mockett (Major H.B.) : 44
Molotov, Vjačeslav : 45
Montparnasse (Cimetière du) : 5
Moscou : 3, 5
Moldaves : 53
Ministère des Affaires étrangères ukrainien : 27, 28
Ministère de l'Instruction publique : 27
Ministère des Affaires Juives : 14, 20, 30

- N -

Nations Unies : 52
Nachman : 21
Nusbaum : 45
Neher-Bernheim (Renée) : 5
New York : 5, 13
Nicolas II : 24

- O -

Onac'kyj (Onats'ky), Yevhen : 36, 55
Orynyn : 32
Otamans : 23, 26
Organisation Territoriale Juive : 22, 35

- P -

Petlura, Vasyl' : 3
Petlura, Ol'ha : 3
Petlura, Lesja : 3
Petlura, Symon : 3, 4, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 17, 19, 20, 21, 23, 24, 26, 27, 29, 31, 32, 33, 35, 36, 37, 38,

39, 40, 41, 48, 56, 57, 59, 60
Parti du peuple : 31, 59
Paris : 5
Pidhajci (Pidhaitsi) : 5
Pipes, Richard : 23, 26
Pljušč (Pliouchtch), Léonide : 5
Podolie : 17, 33
Poalei Zion : 6, 31, 33, 59
Poklevskij : 41
Poliakov, Léon : 5
Pologne : 5, 18, 20, 35, 36, 44
Poltava : 3
Postyšev, Pavel : 45
Primakov, V. : 45
P.S.D. : 19, 29
Proskurov (Proskuriv) : 6, 18, 27, 28
Parti bolchevique ukrainien : 45
Parti communiste ukrainien : 45
Parlement de la République Nationale Ukrainienne : 54
Protocole Slavins'kyj-Žabotinsky : 36

- R -

Rada (Mala) : 6, 14, 18, 27, 28, 50
Rada (Central'na, Centrale) : 5, 6, 14, 19, 20, 42, 50, 51, 55
Radkey, O.H. : 44
Rafes, Moïsej : 15, 21, 40
Rajhorod : 32
République Nationale Ukrainienne (UNR) : 6, 14, 17, 26, 52, 53, 56, 58
République Ukrainienne : 20, 22, 41
R.S.S. d'Ukraine : 52
Reshetar, John S.Jr. : 26, 29
Reut, M. : 45
Revuts'kyj, Abraham : 20, 27
Roumanie : 16
Rudyčiv, Ivan : 20, 21
Russie du Sud : 32, 37, 43, 44
Russie Soviétique : 42
Russie : 16, 17, 22, 24, 26, 34, 35, 41
Rutgers University : 5, 6

- S -

Safran, Jacob : 40
St-Pétersbourg : 3
Samuel, Maurice : 47
Schiller (lieutenant A.E.) : 17
Schapiro, Leonard : 43, 25, 26
Schlechtman, J.B. : 47
Schwartz, Solomon M. : 14, 16
Schwartzbard, Samuel : 5, 6, 27, 40, 41
Schecht, Josef B. : 36
Semesenko (ataman) : 28, 32, 37

- ✓ Šakhraj, Vasyľ : 45
- Ščerbyna, Fedir : 21
- Sepel, Jakiv : 40
- Sepel (général Volodymyr) : 40
- Schreiber, S. : 45
- Sionisme : 15, 33
- Sionisme Synthétique : 15
- Suisse : 5
- Soyuz Russkago Naroda* : 24
- Socialistes Juifs Unifiés* : 31, 59
- Švec (Chvets), Fedir : 19
- Silberfarb, Moshe : 6, 14, 15
- Skoropads'kyj (Hetman), Pavlo : 5, 19, 20, 22, 23, 37, 40
- Slavins'kyj, Maksym : 36
- Silosberg, Henri : 12
- Song-My : 48
- ✓ Smal'-Stoc'kyj, Roman : 36
- Smotryč (Smotrytch) : 32
- Specht, Gustav :
- Stanyslaviv : 32
- Stare Misto : 5
- Sverdlov : 26
- Szajkowski, Żoża : 39, 40
- Statut d'Autonomie de la Communauté Juive : 20
- Secrétariat aux Affaires Juives : 15

- T -

- Tatars : 53
- Talny : 32
- Tchèques : 53
- Tcherikower, L. : 16, 24, 28, 39, 50
- Tjomkin, Vladimir : 47
- Tchéka : 25, 26
- Torrès, Henri : 11
- Traité et Convention polono-ukrainienne (22-4-1920) : 4
- Trotsky, Léon : 26
- Tsarisme : 24

- U -

- Ukraine : 4, 5, 6, 11, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 20-27, 34, 38, 43-44, 49, 50
- Ukrajins'ka Povstans'ka Armija : 3
- 1^{er} Universal (23-6-1917) : 13, 57
- 2^e Universal (16-7-1917) : 13
- 3^e Universal (20-11-1917) : 13, 14, 15
- 4^e Universal (24-1-1918) : 13, 18

- V -

- Vakhnivka : 32
- Volhynie : 32
- Vienne : 5
- Vynnyčenko, Volodymyr : 5, 15, 19, 20, 22, 26, 27, 37
- Vynnyk, Varyvan : 32

- W -

- Wheeler-Bennett, John W. : 19, 42
- ✓ Wischnitzer, Mark, 27
- Wolfe, Bertram D. : 18

- Y -

- YIVO Institute for Jewish Research : 39
- ✓ Yochelman (Dr) : 61

- Z -

- ✓ Zangwill, Israel : 27, 35, 62
- Zalukivci : 32
- Zarnitsyn, M. : 45
- Zatons'kyj, Volodymyr : 45
- Zolotoñoša : 40
- Zozulja, Jakiv : 18
- Zubenko, Artem : 20

- Ž -

- Žuk, Andrij : 21
- Žytomyr (Jitomir) : 5, 50, 51

Imprimerie — P.I.U.F. 3, Rue du Sabot — 75006 Paris
Tél. : (1) 45 48 09 05

